

PROPOSITION AUX GOUVERNEMENTS DU NORD DE
L'AFRIQUE
POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ENTREE EN VIGUEUR D'UNE
« LOOP » NORD-AFRICAINE DE BioNET-INTERNATIONAL
DENOMMÉE
N A F R I N E T



Cette proposition a été préparée par
L'Atelier de Formulation de la LOOP Nord Africaine
12-16 mai 2002, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc
organisé par
L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc
Le Projet Euro+Med PlantBase
et
Le Secrétariat Technique de
BioNET-INTERNATIONAL: Le Réseau Mondial de Taxonomie

Glossaire

BIOCON	Consortium de Centres Experts dans le monde développé qui fournit apport aux LOOPs subrégionales de BioNET-INTERNATIONAL
CBD	Convention Internationale sur la Diversité Biologique (www.biodiv.org)
CDI	Initiative de Développement de Capacité (www.gefweb.org/Site_Index/CDI/cdi.html)
CHM	Centre d'Échange (de la CBD ; www.biodiv.org/chm/)
CITES	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces Menacées de faune et de flore sauvages
COP	Conférence des Parties de la CBD
EcoPort	Processeur du Savoir Écologique sur site web (www.ecoport.org)
EuroLOOP	Consortium des Institutions Expertes des pays développés en Europe
Euro+Med PlantBase	Base de données des plantes Européennes et Méditerranéennes sur site web (voir Annexe)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
GBIF	Centre d'Information sur la Biodiversité Mondiale (www.gbif.org)
GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ; www.gefweb.org/)
GFAR	Forum Mondial sur la Recherche Agricole
GISP	Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (http://jasper.stanford.edu/GISP/)
GTI	Initiative Taxonomique Mondiale de la CBD (www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/taxonomy/default.asp?lg=0)
IGO	Organisation InterGouvernementale
IPI	Initiative Internationale sur les Pollinisateurs
IPPC	Convention Internationale sur la Protection des Plantes (www.ippc.int/)
IUCN	Association Mondiale pour la Conservation (ex International Union for Conservation of Nature and Natural Resources)
LCC	Comité de Coordination de la LOOP
LOOP	Association Opérationnelle Locale Propre (Locally Organised and Operated Partnership) (= réseau subrégional de BioNET-INTERNATIONAL)
MA	Evaluation des Écosystèmes du Millénaire (www.millenniumassessment.org/en/index.htm)
MEDUSA	Réseau d'Information s'intéressant aux plantes d'origine Méditerranéenne utiles à l'humanité.
NACI	Institut de Coordination National d'une LOOP
NECI	Institut de Coordination du Réseau d'une LOOP
NGO	Organisation Non-Gouvernementale
NI	Institut National d'un pays membre d'une LOOP
NAFRINET	La LOOP Nord Africaine proposée de BioNET-INTERNATIONAL
OPTIMA	Organisation pour la Recherche Phyto-Taxonomique dans la région Méditerranéenne (Organization for the Phyto-Taxonomic Investigation of the Mediterranean Area, voir Annexe)

PGRFA	Plan d' Action Mondial pour la Conservation et l'Utilisation Durable des Ressources Phyto-Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (Global Plan of Action, GPA, for the Conservation and Sustainable use of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (PGRFA),
PoW	Programme de Travail (Programme of Work)
Ramsar Convention	Convention Internationale sur les terres humides
SBSTTA	Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques
SDC	Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (http://194.230.65.134/dezaweb2/home.asp)
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
TCDC	Coopération Technique entre les Pays Développés (www.tcdcwide.net/tcdcweb/index.html / www.ecdc.net.cn/)
TCN	Réseau de Coopération Technique
TecSec	Secrétariat Technique de BioNET-INTERNATIONAL
UN	Nations Unies (www.un.org)
UNCCD	Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (www.undp.org)
UNESCO-MAB	Programme « <i>Man and Biosphere</i> » (l'Homme et la Biosphère) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
WTO	Organisation Mondiale du Commerce (OMC ; www.wto.org)

Sommaire

I. RÉSUMÉ DIRECTEUR.....	7
II. CONTEXTE.....	9
A. CONTEXTE INTERNATIONAL.....	9
B. CONTEXTE NORD-AFRICAIN.....	11
C. LE BESOIN DE RENFORCEMENT EN CAPACITE TAXONOMIQUE	12
D. SOLUTIONS	13
E. PRIORITÉS DU NORD DE L'AFRIQUE	14
F. BESOINS PRIORITAIRES RÉGIONAUX:	16
G. RECOMMANDATIONS	19
1. AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS A L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU.....	19
2. AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS DÉVELOPPÉS	20
3. AUX AGENCES DE FINANCEMENT ET ENTREPRISES PRIVÉES.....	20
III. LA LOOP NORD-AFRICAINE.....	21
A. TITRE ET DESCRIPTION	21
B. BUT	21
C. OBJECTIFS.....	21
D. MEMBRES.....	22
E. STRUCTURE (FIGURE 1).....	22
1. Niveau National	22
2. Niveau sous-régional	23
3. Niveau Mondial (Figure 2).....	23
F. GESTION ET COORDINATION.....	24
G. MANDATS	25
1. Le Comité de Coordination de la LOOP (LCC)	25
2. L'Institut de Coordination du Réseau (NECI).....	26
3. Les Instituts Nationaux de Coordination (NACIs).....	27
4. Les Instituts Nationaux (NIs).....	27
5. Groupes de Travail	28
H. RESPONSABILITES	29
I. FINANCEMENT.....	29
J. PARTÉNARIAT.....	30
IV. PROGRAMMES DE TRAVAIL.....	30
A. SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	31
1. BUT.....	31
2. OBJECTIFS	31
3. ACTIVITES	32

B.	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (FORMATION)	33
1.	<i>BUT</i>	33
2.	<i>OBJECTIFS</i>	33
3.	<i>ACTIVITES</i>	33
C.	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RENFORCEMENT DES COLLECTIONS	35
1.	<i>BUT</i>	35
2.	<i>OBJECTIFS</i>	35
3.	<i>ACTIVITES</i>	36
D.	DEVELOPPEMENT ET APPLICATION DES TECHNOLOGIES ET OUTILS APPROPRIES	37
1.	<i>BUT</i>	37
2.	<i>OBJECTIFS</i>	37
3.	<i>ACTIVITES</i>	38
E.	ETABLISSEMENT ET DURABILITÉ DU NECI ET DE LA LOOP	39
1.	<i>OBJECTIFS</i>	39
2.	<i>ACTIVITES</i>	39
ANNEXE.....		43
A.	INSTITUTS NATIONAUX DE COORDINATION (NACIS) ET LEURS INSTITUTS NATIONAUX ASSOCIES (NIs)	43
B.	LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DE FORMULATION	45
C.	DÉCISIONS DE LA COP CITÉES DANS LE DOCUMENT DE FORMULATION	51
D.	PARTÉNARIAT.....	52
1.	<i>EURO+MED PLANTBASE</i>	52
2.	<i>IUCN (WESCANNA)</i>	54
3.	<i>PARTENARIAT DE MEDUSA</i>	55
4.	<i>OPTIMA</i>	55
5.	<i>EcoPort: (www.ecoport.org) LE PORTAIL D'ACCÈS AUX CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES POUR LES GESTIONNAIRES DE RESSOURCES NATURELLES</i>	56

I. RÉSUMÉ DIRECTEUR

- 1) L'Atelier de Formulation "NAFRINET" s'est tenu à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc, 12-16 mai 2002. L'Atelier a été organisé par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, le Projet Euro+Med PlantBase et le Secrétariat Technique de BioNET-INTERNATIONAL, le Réseau Mondial de Taxonomie. [1.]
- 2) L'Atelier a été suivi par 30 participants au total : des représentants nationaux de chaque pays membre potentiel de NAFRINET, c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, 2 personnes ressources du Secrétariat Technique de BioNET-INTERNATIONAL, Royaume-Uni, une personne agissant comme Fonctionnaire du Programme- Initiative Taxonomique Mondiale (GTI) du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Montréal, Canada, un représentant du Secrétariat de WAFRINET, LOOP de BioNET-INTERNATIONAL d'Afrique de l'Ouest, et des observateurs de l'IUCN, la FAO, OPTIMA, Euro+Med PlantBase et MEDUSA [2.]
- 3) La totalité des dépenses de l'atelier a été couverte par une subvention du Département pour le Développement International (DfID), Royaume Uni. [3.]
- 4) Les objectifs de l'atelier sont:
 - (i) formuler cette proposition détaillée pour l'établissement d'un Réseau Technique de Coopération (TCN) pour le renforcement de la capacité taxonomique dans la région du Nord de l'Afrique; [4.]
 - (ii) débattre et se mettre d'accord sur les structures du TCN pour mieux renforcer la création de la capacité taxonomique, la collaboration et le réseau au sein et entre les pays membres et leurs principales institutions; [5.]
 - (iii) développer un plan stratégique pour la renforcement de la capacité taxonomique subrégionale qui réponde aux besoins des programmes de développement durable, des Stratégies de Biodiversité et Plans d'Action nationaux, y compris: [6.]
 - (iv) le développement d'une vision partagée pour regrouper, partager et optimiser l'expertise subrégionale, l'information, les données, les collections, l'infrastructure et les technologies pour la mise en valeur future de la capacité taxonomique dans la sous-région ; et [7.]
 - (v) la rédaction de programmes de travail pour répondre aux besoins identifiés en capacité taxonomique des plans régionaux et nationaux de développement et de biodiversité, y compris le soutien nécessaire à la mise en oeuvre des conventions internationales sur

l'environnement, telles que, la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), la Convention Internationale pour la Protection des Plantes (IPPC), et autres initiatives, telles que le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (GISP). [8.]

- 5) Le discours d'ouverture fut prononcé par l'Inspecteur Général du Ministère de l'Agriculture, Maroc. [9.]
- 6) Le Docteur Nicholas King, Directeur de BioNET-INTERNATIONAL, a résumé aux délégués les derniers développements de BioNET-INTERNATIONAL, y compris les progrès réalisés par les LOOPS subrégionales existantes, et le grand rôle des LOOPS pour permettre aux sous-régions de devenir autonomes en besoins taxonomiques par le renforcement de leur capacité taxonomique. [10.]
- 7) Le Docteur Chris Lyal, en qualité de Directeur du Programme Initiative Taxonomique Mondiale (GTI), Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), a résumé aux délégués comment les parties de la CBD ont identifié l'insuffisance actuelle des capacités taxonomiques comme obstacle à l'exécution la CBD dans la plupart des pays, et comment le Programme de Travail de la GTI (approuvé par la décision VI/8 de la COP) a identifié les LOOPS de BioNET-INTERNATIONAL comme structures et mécanismes subrégionaux appropriés pour développer les capacités taxonomiques et les services pour appuyer l'exécution de la CBD. [11.]
- 8) Une courte présentation a été faite par chacune des initiatives partenaires présentes, c'est-à-dire, Euro+Med PlantBase, La FAO, l'IUCN, MEDUSA et OPTIMA. [12.]
- 9) Les rapports nationaux sur l'état actuel des ressources taxonomiques ont été présentés par les représentants nationaux des six pays projetés de NAFRINET. [13.]
- 10) Réalisant le besoin d'optimiser l'utilisation des ressources taxonomiques et de l'expertise à travers le regroupement et le partage des capacités taxonomiques nationales et en mettant à la disposition de tous les pays membres les infrastructures, les ressources en matériel et en main d'œuvre à travers un arrangement réciproque, les participants à l'atelier ont unanimement recommandé la mise en place d'un Réseau de Coopération Technique pour la région du Nord de l'Afrique, qui sera dénommé NAFRINET, la LOOP du Nord de l'Afrique de BioNET-INTERNATIONAL. [14.]
- 11) Les participants ont unanimement recommandé l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, pour être l'Institut de Coordination du Réseau (NECI). Chaque pays membre est également d'accord pour proposer la nomination de son pays pour devenir un Institut National de Coordination (NACI) ainsi qu'une liste des Institutions Nationales (NIs) qui sont d'accord pour participer au réseau au cours de délibérations tenues avant ou à la suite de la tenue de l'atelier de formulation. [15.]
- 12) Les objectifs, programmes de travail, adhésion, structure, gestion et coordination de NAFRINET, ainsi que les mandats du Comité de Coordination de la LOOP, du NECI, des

NACIs et des NIs ont été discutés, identifiés et décrits. Le réseau fonctionnera comme « Association Opérationnelle Locale Propre », ou LOOP, de BioNET-INTERNATIONAL, où toutes les décisions sur les priorités, activités et opérations sont prises par les représentants des pays membres qui forment le Comité de Coordination de la LOOP, le corps décideur du réseau [16.]

13) Cinq Programmes de Travail ont été rédigés pour répondre aux besoins prioritaires au sein de chaque pays et de chaque sous-région dans son ensemble :

- a) Les Services de Communication et Information ;
- b) Le Développement des Ressources Humaines (Formation);
- c) Restauration, Entretien et Renforcement des Collections;
- d) Développement et Application de Technologies et Outils Appropriés ; et,
- e) Établissement et Durabilité du NECI et de la LOOP. [17.]

14) Après souscription des gouvernements à cette proposition, BioNET-INTERNATIONAL mettra à disposition environ 130 000 US \$ dans les deux premières années d'existence de NAFRINET pour catalyser la mise en place de la structure de la LOOP et de ses activités, en vue d'assurer sa future durabilité. [18.]

15) Cette proposition est maintenant présentée aux gouvernements des pays membres pour approbation et signature. [19.]

II. CONTEXTE

A. CONTEXTE INTERNATIONAL

La Taxonomie est la nomination, la description et la différenciation des organismes. Les taxonomistes ont été responsables de la description et de la nomination d'environ 1,7 million d'espèces connues à ce jour, et suggèrent qu'il y aurait un total de 30 millions dans le monde. L'aptitude à identifier les organismes est essentielle à leur gestion. La Taxonomie est donc un outil d'importance fondamentale pour faire face à tout le spectre de besoins humanitaires quotidiens, tels que : la production de nourriture, de combustibles et de fibres, le maintien de la santé humaine, animale et végétale, et, en général, assurer un environnement sain et durable, ainsi que l'avenir du bien-être de l'humanité et de la biodiversité dont nous dépendons entièrement. Donc, la taxonomie devrait non seulement être considérée et reconnue comme ressource critique nécessaire, mais elle devrait aussi être accessible universellement à tous ceux qui en ont besoin. Cependant, l'importance de la taxonomie passe largement inaperçue, et, alors que la majorité de la population mondiale et de la biodiversité

de la Terre se trouvent dans le monde en voie de développement, quelques 95% des ressources et du savoir-faire taxonomiques résident dans le monde développé. [20.]

L'insuffisance des ressources et du savoir-faire taxonomiques dans les régions du monde en voie de développement met en péril non seulement la population de ces pays, mais également les cultures, le bétail et le matériel génétique dont dépend de plus en plus la région ainsi que le monde développé. De plus, avec la globalisation il n'y a jamais eu plus de mouvements de population et de produits qu'auparavant. La fréquence grandissante de tels mouvements propage rapidement des organismes accompagnateurs, particulièrement les ravageurs et les maladies, à de nouveaux pays. De même, il y a un besoin d'identifier et de contrôler les Organismes Génétiquement Modifiés (OGMs), ce qui nécessite une identification d'espèces et de souches aux niveaux morphologique et moléculaire. Ceci a été identifié d'une importance majeure par la COP VI dans sa décision VI/7 sur l'Identification, le suivi, les indicateurs et les évaluations, et dans les décisions VI/22 sur la Diversité Biologique des Forêts. Dans la sous-région Nord-Africaine, il n'y a pas seulement des questions scientifiques et légales regardant les OGMs, mais il existe également des questions religieuses concernant l'origine spécifique du matériel biologique. La solution la plus rapide et la plus coûteuse à ce problème est le renforcement effectif de la quarantaine, y compris les conditions « d'origine indemne », ce qui n'est possible que par une identification rapide et précise aux points d'entrée et de sortie des organismes impliqués. [21.]

L'exécution d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux - tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), le Plan d'Action Global (GPA) pour la Conservation et l'Utilisation des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (PGRFA), la Convention Internationale sur la Protection des Plantes (IPPC), l'Accord Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (GISP) et le Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques (Biosécurité) - est énormément entravée par l'incapacité des pays à avoir accès aux compétences taxonomiques adéquates. En particulier, les Parties de la CBD ont reconnu que la mise en oeuvre de la Convention sera limitée significativement par le manque de capacité des pays en voie de développement - ce qui est désigné par "Obstacle Taxonomique" - et, sous la Convention (CBD), le besoin de renforcement des capacités taxonomiques est explicitement traité par son Initiative Taxonomique Mondiale (GTI). Plus récemment, la Sixième réunion de la Conférence des Parties (COP) de la CBD a approuvé un programme de travail de la GTI (PoW) qui identifie en détail une série de besoins en capacité taxonomique pour faciliter la mise en oeuvre de la Convention. *Par conséquent, cette Proposition fait spécifiquement référence au Programme de Travail de la GTI (GTI-PoW), et à un certain nombre d'autres Décisions et Recommandations relevant de la CBD, pour démontrer comment NAFRINET peut contribuer à la mise en oeuvre du GTI-PoW, et de cette façon soutenir pleinement l'exécution de la CBD (et autres activités connexes) par les pays membres.* [22.]

BioNET-INTERNATIONAL, le Réseau Mondial de Taxonomie, fut créé en 1993 avec un mandat spécifique pour faciliter l'établissement de Réseaux de Coopération Technique

subrégionaux (TCNs) pour seconder le renforcement des capacités taxonomiques, et a déjà créé un réseau international de plus de 1000 institutions taxonomiques dans plus de 120 pays, aidé par un Secrétariat Technique basé au Royaume-Uni. Par le biais de ses TCNs subrégionaux, connus sous le nom de LOOPs (Associations Opérationnelles Locales Propres), BioNET-INTERNATIONAL fournit un modèle qui a fait ses preuves *pour le regroupement, le partage et l'optimisation des ressources taxonomiques existantes, sur une base réciproque* dans les diverses sous-régions, et pour l'optimisation du transfert de l'information taxonomique, de l'expertise et des nouvelles technologies, depuis les centres experts dans le monde développé jusqu'aux principales institutions dans les LOOPs. Le GTI-PoW identifie spécifiquement les réseaux subrégionaux de BioNET-INTERNATIONAL comme étant les structures et mécanismes appropriés pour le renforcement nécessaire des capacités taxonomiques dans la sous-région, en soutien aux obligations nationales de la CBD. En conséquence, l'établissement de la LOOP de la sous-région Nord-Africaine constitue un pas significatif vers le renforcement des capacités des pays membres de la LOOP, pour rejoindre les décisions de la GTI et remplir leurs obligations envers le CBD et les accords et initiatives internationales apparentées. [23.]

B. CONTEXTE NORD-AFRICAIN

Aux fins de la présente Proposition, les six pays, à savoir: l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, sont désignés comme inclus dans le Nord de l'Afrique. [24.]

La sous-région nord-africaine possède d'abondantes ressources naturelles, et une riche biodiversité. Plus de 80% de la région est désertique, avec des enjeux particuliers de taxonomie et de biodiversité. Les pays de la sous-région Nord-Africaine, prenant conscience de leur héritage naturel unique, riche mais fragile, ont été longtemps de remarquables collaborateurs dans les initiatives mondiales de conservation environnementales, tel que le montre leur ratification de la Convention sur la Diversité Biologique et de l'Agenda 21. Il y a un grand souci commun à toute la région quant à la durabilité de l'environnement, et particulièrement concernant les problèmes qui peuvent s'atténuer par de sérieux services taxonomiques, tels que les pollutions pesticides suite aux activités agricoles, les pollutions causées par le développement industriel, l'identification, le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes, par exemple les ravageurs des cultures et dans les eaux de ballast, et la perte irréversible de ressources génétiques par la destruction actuelle de l'habitat. [25.]

Les pays de la sous-région sont de plus en plus inquiets quant à la perte de la biodiversité et la dégradation des ressources naturelles. C'est ainsi que les capacités d'étude, d'observation systématique et d'évaluation de la biodiversité doivent être renforcées tant au niveau national que subrégional. Une initiative nationale et subrégionale, soutenue par une coopération internationale, est un moyen efficace pour aider à la protection des écosystèmes *in situ*, et à la conservation *ex situ* des ressources génétiques et biologiques. [26.]

C. LE BESOIN DE RENFORCEMENT EN CAPACITE TAXONOMIQUE

Les pays du Nord de l'Afrique, dans les différentes Décisions de la Conférence des Parties (COP) au CBD, ont reconnu que parmi d'autres problèmes il existe un "obstacle taxonomique" empêchant l'utilisation et la conservation optimale de la bio-diversité dans la sous-région, retardant la mise en œuvre de la CBD. La COP dans sa Décision IV/1D, a mentionné *l'urgence de mettre à la disposition des pays d'origine l'information taxonomique, ainsi que le besoin des pays en voie de développement de développer les collections nationales et les capacités taxonomiques humaines et institutionnelles*. Les pays du Nord de l'Afrique et les autres Parties de la CBD reconnaissent le besoin urgent de surmonter cet obstacle. [27.]

La quatrième COP a discuté en détail la question du renforcement des capacités taxonomiques, et proposé une série de mesures, y compris la formation de l'Initiative Taxonomique Mondiale (GTI), afin de résoudre le problème. Premièrement, l'importance de déterminer les besoins précis du renforcement des capacités a été reconnue dans la décision IV/1D (suggestions pour l'Action 1) qui a identifié la nécessité des pays de mener des évaluations des besoins taxonomiques nationaux, et de les lier aux rapports nationaux sous la CBD. Ceci a été réitéré à la sixième COP dans le Programme de Travail de la GTI (décision VI/8). De telles évaluations des besoins à la fois au niveau national et subrégional constituent les premiers pas critiques pour définir la priorité des activités de NAFRINET. A la fois, les évaluations des besoins et le travail des institutions participantes de NAFRINET, faciliteront la capacité des gouvernements des pays membres à faire leurs rapports nationaux à la CBD. [28.]

Récemment, l'UNDP-GEF a effectué une importante revue sur les besoins en capacités des pays en voie de développement (Initiative du Développement de Capacité, ou CDI, www.gefweb.org/Site_Index/CDI/cdi.html), et a identifié, dans chaque région y compris l'Afrique, le besoin de plus de capacité taxonomique pour mener les activités qui sont essentielles au développement durable, telles que l'évaluation et le contrôle de l'écosystème. La CDI a trouvé que la taxonomie était généralement une grande priorité pour la capacité de développement. Certains pays manquent encore de "masse critique" dans l'expertise et les matériaux de référence taxonomiques qui sont nécessaires pour gérer la biodiversité avec succès. [29.]

Dans les pays développés, le manque d'investissement va conduire à la diminution du nombre d'experts en taxonomie, et à un maintien insuffisant des installations, réduisant la capacité de ces pays à fournir le soutien scientifique rationnel aux politiques de développement durable. L'investissement pour la formation de jeunes scientifiques en taxonomie, en collaboration avec d'autres domaines scientifiques importants (y compris la bioinformatique), est nécessaire pour aider au partage inter-régional de l'expertise taxonomique, et pour maintenir au niveau la capacité scientifique. [30.]

Un autre facteur communément reconnu pour drainer le besoin d'une autosuffisance subrégionale en taxonomie, est la difficulté croissante que rencontrent les pays en voie de développement pour obtenir les services taxonomiques des institutions expertes des pays développés. Le coût est l'obstacle majeur : les institutions du monde développé ne sont plus aujourd'hui entièrement subventionnées par leurs gouvernements, et facturent en conséquence leurs services taxonomiques à des taux qui sont généralement trop élevés pour les pays en voie de développement. Un autre obstacle est la capacité limitée des institutions expertes des pays développés. Les principaux centres mondiaux de taxonomie sont submergés de demandes d'identification par leurs propres programmes environnementaux nationaux, et par les activités internationales de biodiversité auxquelles participe leur pays. En conséquence, les pays en voie de développement ne sont pas seulement en manque critique dans leur propre capacité taxonomique, pour aider leurs programmes de développement, mais également en manque d'opportunité à obtenir ailleurs de tels services. [31.]

D. SOLUTIONS

Compte tenu de ces circonstances, la solution évidente au problème d'inadéquation des services taxonomiques dans les pays en voie de développement, est pour eux de parvenir à une autosuffisance et une autonomie dans ce domaine par le moyen le plus rapide et le plus économique. L'expérience acquise dans les pays développés a montré qu'il est absolument peu rentable, et presque inutile, d'établir et de soutenir des capacités et des ressources complètes dans chaque pays et pour tous les pays. Une approche où les ressources individuelles du pays sont partagées par un groupe de nations collaboratrices est beaucoup plus rentable. [32.]

Un mécanisme, essayé et testé pour une telle approche collaborative au niveau subrégional, existe sous la forme de Réseau de Coopération Technique (TCN), adopté et appliqué avec succès dans le monde entier par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'autosuffisance taxonomique des pays en voie de développement peut être mieux atteinte par la formation, en fournissant des ressources aux institutions taxonomiques existantes, et en accélérant l'introduction de technologies nouvelles et de compétences appropriées, depuis les centres d'experts vers des groupes d'institutions des pays en voie de développement, au sein de Réseaux de Coopération Technique. BioNET-INTERNATIONAL a été créé pour répondre à ce besoin urgent par l'établissement de TCNs subrégionaux, connus sous le nom de LOOPs (Association Fonctionnelle Locale Propre) [33.]

Les Parties de la CBD ont également reconnu le rôle important joué par les réseaux sous-régionaux, tel NAFRINET, dans le renforcement des capacités en souscrivant (via la Décision III/10) à la recommandation II/2 du SBSTTA concernant le renforcement des capacités: "*des institutions nationales et des réseaux régionaux et subrégionaux devraient être mis en place ou renforcés et des liens mis en oeuvre avec les institutions taxonomiques des pays développés et en voie de développement*". Dans la Décision VI/8 de la COP, les

Parties considèrent « *le développement des capacités aux niveaux national et régional comme une force motrice dans la mise en œuvre du Programme de Travail* » [de l'Initiative Taxonomique Mondiale], et demandent à toutes les Parties et aux gouvernements d' « *initier la mise en place de réseaux nationaux et régionaux pour aider les Parties dans leurs besoins taxonomiques pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique* ». Ainsi, la structure et les programmes de travail proposés de NAFRINET, sont destinés à aider les pays de la sous-région à construire la capacité taxonomique requise pour le développement, y compris l'application des Décisions de la COP. [34.]

Les LOOPS de BioNET-INTERNATIONAL tentent non seulement de travailler en étroite collaboration avec les initiatives pertinentes mondiales et sous-régionales, mais également à fournir un point focal sous-régional et des points focaux nationaux pour toutes les activités de ce genre avec lesquels travailler. NAFRINET s'efforcera de fournir un support taxonomique et de travailler avec les initiatives et programmes mondialement reconnus tels que le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (GISP), l'Initiative Internationale sur les Pollinisateurs (IPI), L'Évaluation des Écosystèmes du Millénaire (MA), Centre d'Information sur la Biodiversité Mondiale (CIBM) et le Centre d'échange de la CBD (CHM). À l'échelon sous-régional, NAFRINET cherchera à édifier des rapports de soutien et éviter la duplication des efforts d'un certain nombre d'initiatives, telles que, par exemple : Euro+Med PlantBase, MEDUSA, IUCN, OPTIMA et EcoPort. [35.]

La LOOP Nord-Africaine est faite "sur mesure" pour répondre aux besoins taxonomiques spécifiques de ses pays membres et aux priorités de développement subrégionales, et ce document - la Proposition détaillée pour l'établissement et la mise en œuvre de cette LOOP- découle des délibérations et recommandations de l'Atelier de Formulation de la LOOP réuni à Rabat, Maroc, du 13 au 16 mai 2002. Il est destiné à être soumis aux principales institutions gouvernementales dans chaque pays pour approbation et signature. [36.]

E. PRIORITÉS DU NORD DE L'AFRIQUE¹

L'Atelier de Formulation de la LOOP NAFRINET a identifié neuf besoins prioritaires qui doivent être abordés avant que la sous-région puisse être raisonnablement considérée autonome en matière de taxonomie. Cette évaluation initiale des besoins prioritaires est cohérente avec le manque de capacité identifié comme "obstacle taxonomique" pour l'application de la CBD. L'identification ultérieure de mesures spécifiques détaillées, qui conduira au développement le plus rentable de l'autosuffisance taxonomique subrégionale, requiert une évaluation détaillée des besoins aux deux niveaux, national et sous-régional (tel que précisé dans les Décisions COP IV/1D, V/9 et VI/8). Ceci devrait permettre d'identifier les besoins spécifiques des utilisateurs et d'établir les priorités nationales en infrastructure

¹ Le texte intégral des Rapports Nationaux est disponible auprès du coordinateur de NAFRINET, Prof Mohamed Rejdali ou auprès de www.bionet-intl.org/nafrinet

taxonomique, en ressources humaines et en nouvelles technologies. Au niveau sous-régional, une telle évaluation permettra l'identification des options pour réaliser des économies en regroupant, optimisant et partageant les ressources, un objectif qui peut être facilité plus efficacement par le fonctionnement total d'un TCN tel que NAFRINET. [37.]

La Décision V/32 de la COP : « *Examen des options offertes en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, de prairie et de savane* » est particulièrement importante pour les pays de l'Afrique du Nord. Dans cette Décision, les Parties établissent un Programme de Travail sur la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, de prairie et de savane, en ayant à l'esprit les liens étroits existants entre la pauvreté et la perte de diversité biologique dans ces régions. Dans le paragraphe 3 de la Décision des Parties, les pays et les organisations internationales et régionales, les groupes majeurs et autres corps pertinents sont pressés de « *soutenir scientifiquement, techniquement et financièrement [les] activités [du Programme de Travail] aux niveaux national et régional pour stimuler la coopération entre les pays à l'intérieur des régions et sous-régions qui partagent des biomes similaires* ». Dans sa Décision VI/4 sur les Terres Sèches et Sub-Humides, la COP recommande aux Parties de « *mettre en valeur les synergies dans l'exécution de ce Programme de Travail thématique et d'autres de la CBD* ».

Dans le Programme de Travail sur la Biodiversité Marine et Côtière établi dans la Décision IV/5, il est déclaré que, en tant que partie de l'Objectif Opérationnel 6.2: « *une considération spéciale devrait être accordée aux perspectives régionales et à la mise en place de centres régionaux d'expertise taxonomique, ainsi qu'aux efforts taxonomiques d'autres programmes intergouvernementaux, d'agences et d'institutions pertinentes* ».

La biodiversité des montagnes est évidemment une question majeure pour la sous-région. Cette aire thématique de la CBD sera développée lors de la COP 7. Toutefois, la GTI se doit, en tant que partie de son mandat, de soutenir ses Programmes de Travail dans toutes les aires thématiques y compris la biodiversité des montagnes. Dans le Programme de Travail de la GTI, l'activité programmée 13 sur la diversité biologique des montagnes note que le mécanisme de coordination de la GTI pourrait jouer un rôle important en définissant pro activement les besoins taxonomiques relatifs à cette activité thématique programmée (COP VI/8). De plus, un format pour un rapport thématique sur les écosystèmes de montagne a été approuvé à la COP 6 (VI/25), pour soutenir l'examen de l'état de mise en œuvre à la COP 7 ; ceci inclut la question « *est-ce que votre pays a identifié les besoins taxonomiques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes de montagne ?* ».

F. BESOINS PRIORITAIRES REGIONAUX:

1. Intégration de la taxonomie à d'autres secteurs

La contribution des taxonomistes est particulièrement vitale pour la mise en oeuvre nationale de la CBD (Décisions COP III/10; IV/1D; V/9 ; VI/8), d'autres conventions apparentées (par exemple : IPPC), des initiatives internationales, telles que le GISP, le GBIF, PGRFA et le MA, des plans de développement nationaux et subrégionaux, et de commerce des produits agricoles, et est reconnue ultérieurement par des évaluations effectuées par l'Initiative de Développement des Capacités (CDI) de l'UNDP-GEF. Les taxonomistes ont besoin d'être mieux informés de ces initiatives, et d'y participer le cas échéant, et les programmes nationaux de développement et de gestion de la biodiversité doivent communiquer plus efficacement leurs besoins en outils et services taxonomiques aux institutions taxonomiques. Les liens entre la communauté taxonomique et les points focaux nationaux de la CBD et d'autres initiatives doivent être consolidés. [38.]

2. Financement Principal

Les outils taxonomiques nécessaires à la réalisation d'un développement durable, tels que reconnu au niveau mondial, ne peuvent être fournis que s'il y a un financement suffisant pour maintenir à jour et de manière adéquate les ressources humaines et les ressources de référence principales, telles que les collections biologiques. La Taxonomie a donc un besoin urgent d'un financement à long terme, plus important et durable, venant de diverses sources, y compris les gouvernements, les organisations internationales et les ONGs, pour soutenir la production des outils taxonomiques et de l'expertise nécessaires. Par exemple, plusieurs institutions et centres de recherche n'ont pas de financement principal suffisant pour les postes à temps complet pour attirer les jeunes diplômés. Là où les fonds sont disponibles à l'échelle nationale et internationale, il y a parfois de sérieuses contraintes pour y accéder, y compris le manque de clarté des mécanismes de financement [39.]

3. Ressources Humaines

La Décision COP III/10 adopte la Recommandation II/2 du SBSTTA concernant le renforcement des capacités : *“pour le recrutement de nouveaux taxonomistes il existe un besoin d'offrir des opportunités d'emploi. Il est urgent que les Parties tiennent compte et intègrent ce besoin dans le programme de renforcement des capacités”*. La nécessité de formation d'un nombre adéquat de taxonomistes, surtout de jeunes taxonomistes, dans la sous-région est urgente. Il est également nécessaire de développer la formation de techniciens et autres personnels de soutien dans le domaine de la taxonomie. Il n'y a pas de capacités suffisantes même pour faire des travaux élémentaires d'inventaire de la bio-diversité, tel que recommandé par la CBD (Décision COP III/10). Pour affronter le manque de compétences, il est nécessaire, par exemple, de renforcer le cursus de taxonomie dans les universités, de maintenir les postes de taxonomie, et de mettre en place un mécanisme d'encouragement

pour attirer les étudiants à la profession de la taxonomie. Il est courant de noter par-dessus tout, ce qui est habituel à l'échelle mondiale, que le manque d'expertise est le plus important au niveau des organismes inférieurs, tels que les insectes, les champignons et les microorganismes du sol, les espèces critiques qui dirigent les processus de l'écosystème, telles que le recyclage des nutriments du sol et la pollinisation qui sont les principales causes de pertes agricoles. De plus, les équipements de collections ont besoin de gérants professionnels pour gérer et maintenir les collections biologiques critiques et autres matériaux de référence. Pourvoir un programme de formation pour les douaniers et le personnel de quarantaine dans l'identification des organismes clés est également une priorité. [40.]

4. Équipements des Collections

Il est reconnu par la CBD (Décisions COP IV/1D, V/9.2C et VI/8) que les « Centres Taxonomiques Nationaux de Référence » sont importants pour garantir une gestion efficace et un accès aux collections biologiques et aux données subrégionales. De tels Centres de Référence pourraient être des muséums ou autres institutions jugées appropriées par les pays concernés. L'évaluation des besoins nationaux et subrégionaux peut aider à identifier le niveau auquel chaque pays nécessite des équipements nationaux par comparaison aux équipements subrégionaux communs. Les collections existantes nécessitent une mise à niveau et une expansion car la plupart sont gardées dans des installations inappropriées pour la conservation à long terme de matériaux biologiques dégradables, et n'ont pas eu un financement suffisant pour se procurer les matériaux de référence adéquats, tels que les périodiques publiés, ou de mener des travaux sur le terrain pour compléter leurs matériaux. [41.]

5. Mécanismes de promotion de la collaboration scientifique

La taxonomie est un effort fortement interdisciplinaire et international, et, comme toute science, elle dépend de l'accès aux personnes, aux matériaux, aux données et aux publications entre les institutions et à travers les frontières. Par exemple, la gestion des espèces exotiques envahissantes et le transfert des ressources génétiques sont, par définition, des problèmes internationaux et multilatéraux. En particulier, la sous-région a besoin de soutenir une plus grande coopération internationale dans l'échange d'information, la formation de taxonomistes, et dans les études sur la protection de la biodiversité, des écosystèmes et de l'environnement. La LOOP est un mécanisme très approprié pour faciliter la collaboration et les liens internationaux, non seulement entre ses pays membres, mais également avec le reste du Réseau Mondial BioNET-INTERNATIONAL. [42.]

6. Les installations de technologie moderne

L'autosuffisance taxonomique subrégionale nécessite également à long terme, le développement d'installations pour des recherches taxonomiques complexes, aux niveaux cellulaire et moléculaire, en plus des techniques d'analyses morphologiques classiques. Des installations pour des techniques analytiques modernes pour le traitement des données sont aussi nécessaires. [43.]

7. Matériaux de référence

Certaines institutions de la sous-région n'ont pas un accès adéquat aux textes de références standard, tels que les monographies et les périodiques régionaux et internationaux. [44.]

8. Gestion de l'information et bases de données électroniques

Quelques outils électroniques ont été développés dans une minorité d'institutions de la sous-région, mais un investissement significativement plus important est nécessaire pour établir des bases de données qui facilitent l'accès à l'information idoine, et la rendent accessible au plus grand nombre d'utilisateurs à travers et au-delà de la sous-région. La connexion à Internet et l'amélioration de l'accès aux bases de données des collections accélèrent le renforcement des capacités taxonomiques de la région. En participant à de telles initiatives, tels que EcoPort, Euro+Med PlantBase, OPTIMA, MEDUSA et le GBIF, le partage de données avec la communauté mondiale de taxonomie et de biodiversité sera plus facile, ce qui aidera à accroître les capacités des institutions taxonomiques dans la sous-région. [45.]

9. Mécanismes pour faciliter l'échange de spécimens et de l'information

Dans tous les pays de la sous-région une proportion de spécimens collectés à l'intérieur des frontières nationales est aujourd'hui gardée dans des institutions étrangères, aussi bien dans la région que dans d'autres régions. L'absence de ces spécimens de référence, et de l'information qui y est associée, pose un obstacle significatif à un travail taxonomique efficace dans la sous-région et dans les pays de la sous-région. La formalisation d'accords pour faciliter l'emprunt et l'échange de spécimens et l'accès à l'information entre les pays du réseau proposé aidera à surmonter ce manque d'accès au matériel, et l'accès croissant à l'information aidera ultérieurement à avoir prise sur le matériel et l'information des pays extérieurs à la région (Décision CBD III/10). De plus, le travail de NAFRINET impliquera vraisemblablement le mouvement de spécimens à travers les frontières nationales. Les accords entre pays soutiendront ce processus, en tenant compte des Lignes Directrices sur l'Accès et le Partage des Bénéfices de la Décision VI/24, et en particulier le paragraphe 11 (1) des Lignes Directrices de Bonn : « *La recherche taxonomique, prévue dans l'Initiative Taxonomique Mondiale, ne devrait pas être empêchée et les fournisseurs devraient faciliter l'acquisition de matériel à usage systématique et les utilisateurs devraient fournir toute information relative aux spécimens ainsi obtenus* ». Le paragraphe 16 (b) des Lignes

Directrices note que « *Des conditions et termes particuliers devraient être arrêtés sous forme de modalités mutuellement convenues afin de faciliter la recherche taxonomique à des fins non commerciales* » ; et le paragraphe 34 : « *Le consentement préalable en connaissance de cause doit s'appliquer aux utilisations particulières pour lesquelles il a été accordé. Alors que le consentement préalable en connaissance de cause peut être accordé, à l'origine, pour une ou des utilisations précise(s), tout changement d'utilisation, y compris le transfert à des tiers, peut nécessiter une nouvelle demande de consentement préalable en connaissance de cause. Les utilisations autorisées doivent être clairement énoncées et, en cas de changement d'utilisation ou d'utilisation non prévue, un nouveau consentement préalable en connaissance de cause devrait être nécessaire. Les besoins spécifiques de la recherche taxonomique et systématique, au titre de l'Initiative taxonomique mondiale, devraient être pris en considération* ». [46.]

G. RECOMMANDATIONS

L'Atelier de Formulation de la LOOP Nord-Africaine a proposé les recommandations suivantes:

1. AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS A L'INTÉRIEUR DU RESEAU

Qu'ils accordent la reconnaissance adéquate à l'importance fondamentale de disposer de solides capacités et services taxonomiques dans la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dans les Stratégies Nationales de Biodiversité et les Plans d'Action, et ce : [47.]

- 1) En allouant aux centres taxonomiques existants les ressources financières et humaines appropriées, conformément aux Décisions de la COP IV/1D, V/9 et VI/8 ; [48.]
- 2) En approuvant l'établissement et le soutien d'un TCN ou LOOP de BioNET-INTERNATIONAL sous la forme de NAFRINET, une structure conçue pour permettre la réalisation de l'autosuffisance subrégionale en services taxonomiques nécessaires pour soutenir les programmes nationaux de développement et satisfaire les obligations nationales sous la CBD et l'Agenda 21; [49.]
- 3) En cherchant activement l'appui financier, public et privé, pour compléter les apports locaux afin d'assurer le succès à l'exécution des Programmes de Travail de la LOOP et permettre de réaliser l'autonomie subrégionale en taxonomie. [50.]

2. AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS DÉVELOPPÉS

En accord avec le *modus operandi* établi par BioNET-INTERNATIONAL, et facilité par la structure de la LOOP, ils soutiennent les activités et programmes de la LOOP, en rendant disponibles leurs expertises et ressources taxonomiques, et, à défaut, en assistant les pays membres à réaliser l'autosuffisance et l'autonomie taxonomiques subrégionales conformément aux Décisions IV/1D et VI/8 de la COP. [51.]

3. AUX AGENCES DE FINANCEMENT ET ENTREPRISES PRIVÉES

Reconnaissant la nature critique des objectifs de NAFRINET, ils fournissent l'apport financier, technique, matériel et autres pour permettre la mise en place et la durabilité ultérieure de la LOOP, l'exécution de ses Programmes de Travail, la fourniture des services du NECI et des NACI, et à défaut, l'assistance de la LOOP dans la réalisation de ses objectifs techniques et de développement conformément aux Décisions IV/1D, VI/8 et VI/17 de la COP. [52.]

III. LA LOOP NORD-AFRICAINE

A. TITRE ET DESCRIPTION

L'Atelier de formulation a proposé que :

La LOOP soit dénommée *NAFRINET, LA LOOP NORD-AFRICAINE DE BioNET-INTERNATIONAL : un Réseau de Coopération Technique (TCN) sous-régional pour le renforcement des capacités taxonomiques.* [53.]

L'abréviation de cette LOOP sera "NAFRINET". [54.]

B. BUT

Établir et soutenir à l'intérieur de la sous-région nord-africaine, une autonomie réaliste, en infrastructures, ressources humaines et services taxonomiques, nécessaire pour répondre aux besoins de développement durable nationaux et subrégionaux. [55.]

C. OBJECTIFS

- 1) Permettre la réalisation des objectifs nationaux et subrégionaux dans le développement d'une gestion durable de toutes les ressources biologiques et systèmes écologiques. [56.]
- 2) Renforcer les centres d'expertise existants, et établir de nouvelles installations, capacités et ressources, afin de fournir à la région l'infrastructure appropriée et le cadre de taxonomistes nécessaires pour lui assurer l'autosuffisance et l'autonomie en matière de taxonomie. [57.]
- 3) mener la formation, réhabiliter les collections, développer et maintenir les données, développer des aides à l'identification faciles à utiliser, et transférer l'information et la technologie dans le cadre de programmes de renforcement de capacités et d'institutions soutenus par des donateurs. [58.]
- 4) Aider les pays du Nord de l'Afrique à remplir leurs engagements relatifs à la Convention sur la Diversité Biologique, et autres protocoles, conventions et initiatives pertinents, en particulier la Convention Internationale sur la Protection des Plantes (IPPC), la Convention sur la Lutte contre la Désertification, la Convention de Barcelone, la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces Menacées (CITES), Ramsar, et l'Agenda 21. [59.]
- 5) fournir aux gouvernements membres individuels, aux organisations internationales, non gouvernementales (ONGs), intergouvernementales (OIGs) et donateurs, une

structure taxonomique et des points focaux à l'intérieur de la sous-région, et dans chaque pays, afin de faciliter les économies d'échelle, et fournir les meilleurs conseils possibles en matière de taxonomie, et les meilleurs services taxonomiques possibles en appui à leurs programmes. [60.]

D. MEMBRES

La composition des membres n'est pas exclusive, et comprendra initialement les six pays nommés membres du Nord de l'Afrique, représentés par leurs Instituts Nationaux de Coordination (NACIs) désignés. [61.]

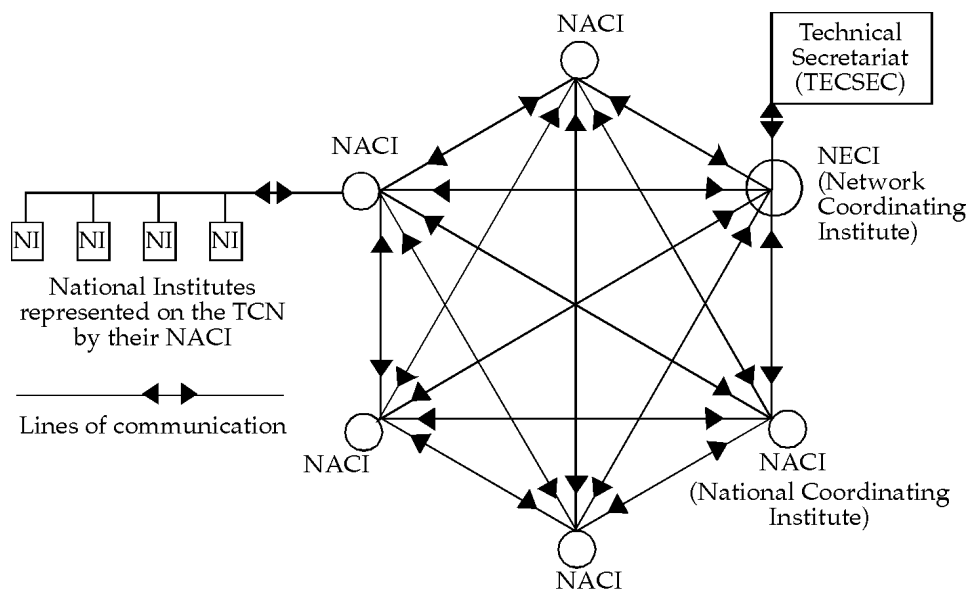
D'autres instituts et organisations sont la bienvenue en tant que Membres Associés, à la demande et/ou à l'invite jugée souhaitable par les membres de la LOOP. [62.]

E. STRUCTURE (FIGURE 1)

1. Niveau National

Les organisations nationales, et autres organismes au sein des pays individuels, qui ont été identifiées par les représentants nationaux comme étant les instituts membres appropriés et souhaités, et appelés **Instituts Nationaux (NI's)**, formeront les réseaux nationaux « internes » pour faciliter la coopération et la collaboration. Un seul Institut National, élu par les NI's pour coordonner ce réseau national, sera désigné par « **Institut National de Coordination** » (NACI). [63.]

Figure 1: Modèle conceptuel d'une LOOP (ou TCN) de 6 Membres



ii) **BIOCON (Consortium pour le Support Technique de BioNET-INTERNATIONAL)**

Ce consortium des plus grands centres de l'expertise et des ressources taxonomiques du monde, est conçu pour fournir, là où de besoin, l'information, les compétences, les matériaux et les technologies, nécessaires aux sous-régions des pays en voie de développement pour réaliser leur autonomie en taxonomie. C'est une source importante de support technique pour les programmes de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines financées par les donateurs dans les LOOPS de BioNET-INTERNATIONAL du monde en voie de développement, c'est-à-dire la coopération Nord-Sud. [68.]

Ce consortium est créé à l'échelle mondiale au fur et à mesure que les institutions des pays développés commencent à collaborer afin de rendre disponibles leurs diverses ressources. Le premier consortium sous-régional, EuroLOOP, avec environ 100 institutions réparties sur environ 25 pays européens, a été créé en 1994, et est en train de s'étendre actuellement au fur et à mesure qu'il s'engage dans l'inventaire des ressources qu'il peut offrir aux LOOPS des pays en voie de développement. [69.]

F. GESTION ET COORDINATION

La gestion des LOOPS est basée sur quatre niveaux fonctionnels :

- | | |
|---|--|
| (i) Les Instituts Nationaux (Nis) | les organismes pertinents au sein des pays individuels qui travaillent ensemble comme un réseau national pour mettre en oeuvre les programmes de travail de la LOOP. [70.] |
| (ii) Les Instituts de Coordination Nationaux (NACIs) | seuls Instituts des pays membres désignés pour coordonner les activités des Instituts Nationaux (Nis). [71.] |
| (iii) Le Comité de Coordination de la LOOP (LCC) | corps gouvernant de la LOOP comprenant les NACIs et tout autre organisme invité. [72.] |
| (iv) L'Institut de Coordination du Réseau (NECI) | exécutif du LCC, élu pour coordonner et gérer les affaires et travaux de la LOOP. [73.] |

La LOOP sera dirigée par le **Comité de Coordination de la LOOP (LCC)**, constitué par les Coordinateurs Nationaux des NACIs du pays (et les Membres Associés quand ils existent). [74.]

Les affaires et activités de la LOOP seront coordonnées, selon les plans et les directives du LCC, par le Coordinateur du Réseau de **l'Institut de Coordination du Réseau**

(NECI). Le NECI servira également de lien direct entre les Instituts de Coordination Nationaux des pays membres, la LOOP et le **Secrétariat Technique (TecSec)**, entre la LOOP et les NECIs des autres LOOPs de BioNET-INTERNATIONAL, ainsi que le Consortium des Instituts de soutien technique des pays développés de **BIOCON**. [75.]

Des **Groupes de Travail** désignés devraient mener les Programmes de Travail identifiés sous la conduite d'institutions élues qui serviront de point focal pour ces programmes, en accord avec les directives et les souhaits du LCC, et avec l'assistance du NECI en tant que Coordinateur. [76.]

G. MANDATS

1. Le Comité de Coordination de la LOOP (LCC)

Il se compose des NACIs et autres membres de la structure de la LOOP, et du NECI qui lui sert de membre exécutif ou de Secrétariat. Il y aura ainsi au moins un représentant de chaque pays membre et de chaque organisme identifié comme Membre Associé (lorsqu'il existe). Les responsabilités du LCC sont les suivantes : [77.]

- 1) Promouvoir, maintenir et soutenir la LOOP et ses activités, en assurant l'engagement et le support financier nécessaire des gouvernements membres de la LOOP, et le financement des activités centrales et des Programmes de Travail de la part des agences donatrices, à travers une bonne gestion des ressources. [78.]
- 2) Servir de conseil consultatif subrégional en taxonomie et son développement en fournissant le meilleur avis possible aux gouvernements des membres de la LOOP, aux organisations internationales, aux donateurs et autres, sur tous les sujets taxonomiques de la région. [79.]
- 3) Définir et superviser les activités du NECI et lui permettre de servir de Secrétariat effectif et de membre exécutif du LCC. [80.]
- 4) prescrire les mandats de tous les instituts de coordination à l'intérieur de la LOOP (NECI et NACIs), et les termes de référence des Groupes de Travail. [81.]
- 5) Imaginer et permettre la mise en œuvre des Programmes de Travail et autres activités destinées à la réalisation des objectifs de la LOOP. [82.]
- 6) Etablir le budget de la LOOP pour les activités centrales et les Programmes de Travail, et superviser l'utilisation des ressources allouées. [83.]
- 7) Rechercher le financement pour les programmes spécifiques par des contributions des pays membres et des agences de financement. [84.]

- 8) Se réunir, au moins une fois par an, dans le but de conduire les affaires de la LOOP, en particulier pour en évaluer les progrès et les productions en relation avec les apports et les besoins identifiés, avec un roulement du lieu de la réunion selon la convenance. [85.]
- 9) Décider de l'invitation de membres et/ou d'approuver la candidature à l'adhésion. [86.]

2. L'Institut de Coordination du Réseau (NECI)

C'est le coeur de la LOOP, et assume d'importantes responsabilités. C'est le centre de réception, de collecte et de diffusion de l'information et des contacts. C'est le Secrétariat du Comité de Coordination de la LOOP (LCC). C'est le lien entre les NACIs, et le lien direct entre la LOOP et le TecSec, et le lien *via* le TecSec avec toutes les autres LOOPS de BioNET-INTERNATIONAL, et le BIOCON. *Le NECI désigné devra fournir le support logistique et opérationnel adéquat au Coordinateur du Réseau pour remplir leur rôle.* [87.]

Les responsabilités du NECI sont les suivantes :

- 1) Coordonner les activités du réseau selon les instructions et directives du LCC. [88.]
- 2) Préparer les Programmes de Travail et les budgets tels qu'approuvés par le LCC, et avec le soutien et les apports adéquats des NACIs et autres. [89.]
- 3) Rédiger les rapports d'activités et le Rapport Annuel du réseau tels que demandés par le LCC, toujours avec le soutien et les apports adéquats des NACIs et autres. [90.]
- 4) Servir et fournir un lien effectif entre les NACIs et le Secrétariat Technique. [91.]
- 5) Recueillir, rassembler et diffuser l'information ; sortir un Bulletin à intervalles convenus (encore une fois selon la réception des contributions appropriées des NACIs et autres). [92.]
- 6) Organiser les réunions du LCC. [93.]
- 7) Servir de dépôt de la bibliographie, de la documentation et des papiers relatifs au réseau, tel que demandé. [94.]
- 8) Se mettre en relation avec les Groupes de Travail et faciliter leur fonctionnement. [95.]
- 9) Fonctionner, d'une manière générale, en tant que membre exécutif du LCC. [96.]
- 10) Traiter les propositions de financement au nom du LCC lorsque celles-ci ont été rédigées par le LCC et autres. [97.]

3. Les Instituts Nationaux de Coordination (NACIs)

Le NACI est le point d'ancrage des activités nationales, et possède au moins une personne désignée en tant que Coordinateur National auquel est déléguée la responsabilité des affaires de la LOOP (un "intérimaire" devrait être également désigné). Les responsabilités du NACI sont les suivantes : [98.]

- 1) Nommer un Coordinateur National (personne et poste) et un "intérimaire" en cas d'indisponibilité à un moment donné du Coordinateur désigné, et *allouer à ce poste le temps et le budget institutionnels pour lui permettre d'exécuter convenablement les responsabilités du NACI.* [99.]
- 2) Désigner et aider le Coordinateur à servir de représentant national au LCC et mettre en oeuvre les décisions et recommandations du LCC au niveau national. [100.]
- 3) Coordonner un réseau national de NIs et les activités et programmes taxonomiques nationaux en soutien aux Programmes de Travail de la LOOP (qui sont focalisés pour répondre aux besoins nationaux). [101.]
- 4) Être en contact et échanger les informations avec les autres NACIs et le NECI de façon continue. [102.]
- 5) Assurer, en tant que délégué, la direction et/ou le soutien aux Groupes de Travail et autres programmes. [103.]
- 6) Communiquer, en permanence, toute les activités de la LOOP et de BioNET-INTERNATIONAL aux/des Instituts Nationaux et au/du NECI. [104.]
- 7) Être en relation avec tous les Points Focaux de la CBD et de la GTI de la sous-région pour s'assurer que la LOOP soutient, là où il faut, les activités subrégionales en vue de la mise en œuvre de la CBD. [105.]

4. Les Instituts Nationaux (NIs)

Ce sont les instituts gouvernementaux, organisations, services (par exemple : quarantaine), ONGs et autres organismes du secteur public et privé, qui ont quelque chose à offrir aux activités de la LOOP, et qui ont besoin de ses services (par exemple : à la fois les utilisateurs et les fournisseurs de services et de produits taxonomiques). Ils constituent ensemble le Réseau National au sein duquel le Coordinateur National est le point focal. Leurs responsabilités sont les suivantes : [106.]

- 1) Aider le NACI dans la mise en œuvre des décisions et recommandations du LCC au niveau national. [107.]

- 2) Fournir l'expertise, les ressources, l'information, les résultats de recherche, etc. à la LOOP par l'intermédiaire du NACI et du NECI. [108.]
- 3) Participer activement à tous les systèmes de feedback de la LOOP (par exemple : identification des besoins, réalisations, problèmes, solutions, nouveau savoir-faire, technologies, nouvelles références, bulletins, etc.). [109.]
- 4) Diriger, soutenir et faciliter, tel que recommandé, et, à défaut, contribuer aux Groupes de Travail et autres programmes de la LOOP. [110.]
- 5) Communiquer mensuellement avec le NECI, et avec les points focaux nationaux désignés de la CBD et du GTI, pour rendre compte des activités de la LOOP (et aider ainsi les points focaux à la rédaction de leurs rapports Nationaux et autres), et s'enquérir des derniers progrès de la mise en œuvre de la CBD et autres initiatives. [111.]
- 6) Fournir au Directeur du Programme GTI du Secrétariat de la CBD, et maintenir une liste d'experts taxonomistes, indiquant de quelles aires thématiques de la CBD et de quelles questions intersectorielles sont ils experts, en incluant les détails de leurs coordonnées régulièrement actualisés. [112.]

5. Groupes de Travail

Les membres des Groupes de Travail consistent en un groupe de spécialistes désignés par le Comité de Coordination de la LOOP. La taille de ces groupes pourrait varier selon la masse de travail du Groupe de Travail. Le LCC pourrait changer les membres ou la taille des divers Groupes, ou modifier de temps en temps leurs termes de référence, si nécessaire ou utile. Un membre de chaque groupe devrait agir en tant que Point Focal de ce groupe, et sera responsable du maintien des contacts nécessaires entre les membres du groupe, les autres groupes et le NECI. [113.]

Les Groupes de Travail doivent être mis en place pour traiter de problèmes spécifiques à la région. Les Groupes de Travail pourraient être permanents, traitant de questions qui nécessitent une attention constante, telles que la formation, ou temporaires temporaires, par exemple : traiter des problèmes de groupes taxonomiques difficiles, d'introductions exotiques envahissantes suspectes, etc. [114.]

Le LCC devra établir les Termes de Référence pour chaque Groupe de Travail, et le Groupe de Travail devra soumettre au NECI un Rapport Technique sur ses activités, conclusions et recommandations qui sera présenté et discuté au niveau du LCC. [115.]

H. RESPONSABILITES

Les Instituts Nationaux désignés, les Instituts Nationaux de Coordination, l'Institut de Coordination du Réseau, et le Comité de Coordination de la LOOP assument la responsabilité de fonctionner en accord avec les mandats fournis dans la présente Proposition. [116.]

En acceptant cette Proposition, chaque gouvernement se charge d'allouer le temps de staff et les ressources suffisantes pour permettre au Coordinateur désigné dans le NACI de s'acquitter efficacement de leur rôle dans leur LOOP, tel que décrit dans le mandat du NACI. Dans le cas du pays accueillant le NECI, le gouvernement hôte acceptera en plus de fournir le temps de staff, les ressources et les coûts opérationnels suffisants (tels que connexions Internet, appels téléphoniques, frais postaux, etc.) pour permettre au NECI de fonctionner efficacement, tel que décrit dans le mandat du NECI. [117.]

I. FINANCEMENT

L'objectif ultime de NAFRINET est de procurer un mécanisme efficient aux institutions d'un pays membre afin de fournir les services taxonomiques à ceux d'un autre pays, sur la base d'une réciprocité dans le véritable esprit d'un TCN. Un tel arrangement ne devrait pas impliquer de transferts de monnaie ou de devises, et est en conséquence durable même dans des circonstances économiques de rigueur. [118.]

Le fonctionnement de la LOOP nécessite l'engagement durable de la part des gouvernements membres individuels, qui doivent être préparé, *à travers les budgets centraux institutionnels*, à offrir leur part de main-d'œuvre et de ressources matérielles aux activités et services de la LOOP, pour le bénéfice des membres de la LOOP dans son ensemble, et en échange de leurs apports réciproques. Cette contribution en nature devra presque inévitablement comprendre, par-dessus tout, la main-d'œuvre et l'allocation dans les budgets nationaux d'un plus grand soutien aux taxonomistes existants, et probablement la création et l'approvisionnement de nouveaux postes de travail taxonomiques (en accord avec les Décisions IV/1D, V/9 et VI/8 de la COP). Elle pourra également inclure l'accueil de visites d'échanges d'autres scientifiques des pays membres et de rencontres, et la fourniture d'équipements et de matériel de soutien. [119.]

La réussite de la LOOP, et la réalisation de ses objectifs, comme ceux de BioNET-INTERNATIONAL dans son ensemble, dépend du soutien financier substantiel. Le gros avantage des Réseaux de Coopération Technique est qu'ils fournissent une structure permanente qui peut assurer un impact durable des apports du donateur. Ils représentent les coûts réels engagés par les gouvernements membres, la performance réelle de leurs NECIs, les Programmes de Travail réalistes et le soutien technique adéquat. NAFRINET faisant partie de BioNET-INTERNATIONAL, bénéficie du soutien de son Secrétariat Technique, et du soutien technique du Consortium des centres les plus importants du monde par le biais de BIOCON. [120.]

Sujet à l'approbation de la LOOP de NAFRINET par le gouvernement, BioNET-INTERNATIONAL fournira un fonds catalytique de démarrage de 90.000 £ (équivalent à environ 130.000 US\$), dans un délai de deux ans dans le cas de NAFRINET. Ce financement sera géré par le NECI au nom du LCC, et utilisé, durant les deux premières années opérationnelles de la LOOP, pour mettre en place l'infrastructure nécessaire du réseau, soutenir certaines activités centrales, et, le plus important, aider à la balance du co-financement entre les fonds gouvernementaux et ceux des agences. Alors que la GTI de la CBD n'a pas de fonds et n'est pas un mécanisme de financement, son établissement par les Parties du CBD est un puissant appel à tous les gouvernements et donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à l'exécution du Programme de Travail de la GTI; et la mise en place des LOOPS sous-régionales *via* BioNET-INTERNATIONAL est un pas important pour faciliter sa réalisation. [121.]

J. PARTENARIAT

L'encouragement à l'implication de partenariat entre initiatives et institutions dans la conduite du Programme de Travail de la GTI a été fortement recommandé par la Décision VI/8 de la COP. De tels partenariats sont et seront importants au développement d'un travail taxonomique au Nord de l'Afrique. Ceci est reflété par la présence dans l'Atelier de Formulation de plusieurs partenaires potentiels de NAFRINET (voir Annexe B). Des détails supplémentaires sur ces partenaires, et quelques autres organisations pertinentes, sont données en Annexe D.

IV. PROGRAMMES DE TRAVAIL

Les cinq Programmes de Travail prioritaires du Réseau, destinés à assurer la réussite de la mise en place du réseau, sa durabilité à long terme, et l'opérationnalisation des besoins prioritaires identifiés pour le renforcement des capacités, sont : [122.]

1. Services d'information et de communication ; [123.]
2. Développement des ressources humaines (formation) ; [124.]
3. Entretien, maintenance et renforcement des collections; [125.]
4. Développement et application des outils et technologies appropriés ; et, [126.]
5. Établissement et Durabilité du NECI et de la LOOP. [127.]

A. SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

1. BUT

Développer, dans la sous-région Nord-Africaine, une infrastructure et un service d'information et de communication pour la LOOP NAFRINET. [128.]

2. OBJECTIFS

- 1) Assurer que le NECI et les NACIs ont une infrastructure de communication suffisante et des structures de reportage agréées pour soutenir efficacement le réseau et l'échange d'informations pertinentes concernant les activités liées à la taxonomie. [129.]
- 2) Assurer, grâce à un réseau actif, que la LOOP travaille en partenariat avec d'autres initiatives pertinentes, telles que Euro+Med PlantBase, MEDUSA, OPTIMA, IUCN, EcoPort et GBIF, à l'échelle nationale, sous-régionale et mondiale. [130.]
- 3) Assurer l'accès aux bases de données et aux plus importants travaux de référence publiés, tels que les monographies taxonomiques, les listes rouges des espèces menacées, les listes de vérification de quarantaine et la réception des publications clefs sur le sujet, et assurer les futures souscriptions, achats de périodiques et autres publications appropriées. [131.]
- 4) S'assurer que les besoins prioritaires en information taxonomique de la région sont identifiés et traités (COP V/9, et VI/8). Par exemple, un service d'information fournissant tout savoir-faire pertinent est nécessaire pour couvrir des éléments tels que les espèces économiquement importantes, l'endémisme, la taxonomie traditionnelle, les techniques moléculaires, les nouvelles observations, les cartes de distribution des ravageurs et parasites communs et les listes de quarantaine A1 et A2 des ravageurs et parasites, et l'incidence et les menaces d'espèces exotiques envahissantes. Les informations pertinentes sur les ennemis naturels, les organismes bénéfiques, les agents bio-indicateurs et bio-correcteurs, doivent être accessibles et actualisées (COP IV/1D). [132.]
- 5) Promouvoir le développement de bases de données de la sous-région, et la fourniture de l'information dans les langues nationales et dans la langue commune de travail, choisie par les délégués de l'Atelier de la Formulation comme étant l'Arabe, le Français ou l'Anglais selon le cas (COP IV/1D). [133.]
- 6) Encourager tout nouveau travail taxonomique en réponse à des besoins identifiés (par exemple : inventaires nationaux de la faune, la flore et des microorganismes, révisions et listes de vérification de groupes prioritaires tels que champignons, ravageurs de cultures, ennemis naturels, pollinisateurs, bio-indicateurs, etc.), et en soutien à la

Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes (GSPC) et aux aires thématiques et questions intersectorielles de la CBD (COP III/10 ; V/7 ; VI/8, VI/9). [134.]

- 7) Rendre disponible à l'utilisation les produits d'information pertinents, par exemple : outils d'identification et de diagnostic, clefs interactives et illustrées, cartes de distribution des ravageurs et parasites, inventaires des espèces, listes des espèces menacées, inventaires des collections de spécimens et d'organismes vivants, etc., sous divers supports en papier et électronique (COP V/9 : 2b). [135.]
- 8) Promouvoir le transfert rapide et le partage de l'information taxonomique et de la bio-diversité à travers la sous-région (COP IV/1D), ainsi que les initiatives internationales, régionales et nationales, telles que la CBD, CHM, GBIF, Euro+Med PlantBase, MEDUSA, OPTIMA et EcoPort. [136.]
- 9) Aider à la collecte et à la distribution rapide de l'information dans le but de faciliter le rapport national CBD et autres. [137.]

3. ACTIVITES

- 1) **Durant les six premiers mois** : effectuer une évaluation des besoins de la LOOP en information et communications. [138.]
- 2) Assurer l'accès des NACIs et du NECI au matériel informatique et aux logiciels appropriés, y compris les ordinateurs avec modem, CD-ROMs, adresse e-mail, et Internet (tous les coûts opérationnels en cours, par exemple : frais téléphoniques, sont pris en charge par l'institut d'accueil). [139.]
- 3) Concevoir, installer et maintenir un site Web de NAFRINET actualisé régulièrement, en liaison avec le site Web de BioNET-INTERNATIONAL (www.bionet-intl.org). [140.]
- 4) Activer le réseau électronique, comprenant la production et la distribution de Bulletins, et une liste d'adresses actualisée trimestriellement, pour inclure les Points Focaux de la CBD et autres partenaires collaborateurs. Les Bulletins et les documents de données et d'information en papiers seront envoyés aux adresses physiques si l'accès de celles-ci à l'Internet présente des difficultés. [141.]
- 5) Établir le contact avec toutes les initiatives pertinentes à l'échelle nationale, sous-régionale et mondiale. [142.]
- 6) Produire une base de données préliminaire sur les experts de la sous-région (COP IV/1.D)

A plus long terme : l'évaluation des besoins déterminera les aires d'activités prioritaires pour une action à plus long terme, par exemple : les besoins suggérés pourraient

comprendre l'acquisition de références standards pertinentes, tels que livres et monographies taxonomiques, abonnements aux périodiques taxonomiques; développer ou commander des outils d'identification électroniques, des clefs illustrées et des cartes de distribution ; établir une base de données sous-régionale d'experts et de spécialistes en taxonomie. [143.]

B. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (FORMATION)

1. BUT

Augmenter le niveau d'autosuffisance taxonomique dans la sous-région par le renforcement de capacités en ressources humaines (comprenant l'extension des capacités existantes et la création de nouvelles) dans les aires taxonomiques prioritaires (COP V/9:2d ; VI/8). [144.]

2. OBJECTIFS

- 1) Identifier les besoins en formation taxonomique et les ressources nécessaires (COP IV/1D, V/9:2b ; VI/8). [145.]
- 2) S'assurer qu'un noyau de taxonomistes est disponible dans tous les NACIs, en tant que ressource LOOP, dans l'intention de couvrir tous les groupes au niveau subrégional. [146.]
- 3) Fournir une formation dans les groupes taxonomiques clefs, à différents niveaux éducatifs, y compris les niveaux de l'enseignement professionnel, technique et du supérieur (COP IV/1D : Suggestions pour l'Action 5). [147.]
- 4) Développer des programmes de formation conjoints pour la sous-région avec l'aide d'instituts en tant que partie de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud (COP IV/1D : Suggestions pour les Actions 3 et 11 ; VI/8). [148.]

3. ACTIVITES

Identification des besoins

- 1) Comblent le manque de savoir-faire et de compétence aux différents niveaux éducatifs, y compris professionnels, techniques et supérieurs, y compris les techniciens et autres personnel de soutien, biologistes et taxonomistes appliqués, identifiés aux NACIs et NIs. [149.]

- 2) Modèles d'enseignement participatif pour la formation de taxonomistes, de gestionnaires environnementaux, d'agents de vulgarisation et agriculteurs/producteurs, établis à la convenance de la sous-région. [150.]
- 3) Cours de formation, ateliers, matériaux, instituts ressources, formateurs et autres opportunités identifiées. [151.]

Formation - Techniciens et autre personnel de soutien

Les techniciens sont des diplômés ou possèdent un grade universitaire, dont le devoir est de fournir assistance aux fonctionnaires professionnels, et de superviser et former les assistants techniques. Ils pourraient avoir besoin d'une formation de base et avancée dans le domaine de la collection de spécimens, préparation, traitement, documentation et soins ; les techniques de laboratoire avancées applicables à la taxonomie ; la saisie et la recherche de données ; illustrations techniques ; identification et classification des taxons prioritaires, par exemple les maladies et ravageurs économiquement importants, les espèces menacées et les vecteurs de maladies humaines. La formation de techniciens et autres personnels de soutien couvrira la gamme des organismes qui peuvent être traités dans la sous-région, réduisant le besoin d'effectuer et de payer des identifications internationales. Une limite du nombre de personnes à former à chaque niveau dans chaque pays sera déterminée par l'estimation des besoins. Une option de formation de courte-durée (6-12 semaines) est généralement plus rentable, et devrait être prise en charge si possible dans les sites clefs à l'intérieur de la sous-région selon les résultats de l'estimation des besoins. [152.]

Formation - Fonctionnaires professionnels

Les fonctionnaires professionnels sont généralement titulaires d'un grade universitaire, et comprennent des biologistes appliqués ainsi que des spécialistes en taxonomie. Pour utiliser et développer l'expertise subrégionale existante, cinq éléments clefs sont demandés : [153.]

- 1) Une mise à niveau du savoir-faire et des compétences aussi bien des biologistes que des taxonomistes appliqués travaillant déjà dans les aires clefs. [154.]
- 2) Formation complète de spécialistes dans tous les groupes d'organismes importants dans la région. [155.]
- 3) S'assurer qu'il y a au moins un spécialiste qualifié, auprès de chaque NACI, pour servir de point de référence au développement d'expertises ultérieures et à la durabilité de la capacité institutionnelle (c'est-à-dire "former le formateur"). [156.]
- 4) Avoir recours à des taxonomistes appliqués formés dans de larges aires d'application, par exemple : bio-sécurité, bio-prospection, et Droits de Propriété Intellectuelle, et les techniques taxonomiques associées. [157.]

- 5) Formation en gestion administrative et commerciale pour les dirigeants des institutions taxonomiques, en tant que partie de l'effort de renforcement des capacités dans ces institutions (COP IV/1D : 11), et pour les gestionnaires de projets [158.]

Dans tous les programmes de formation, un élément clef de durabilité des capacités est la provision durable d'emploi pour ceux qui suivent la formation (COP IV/1D : Suggestions pour l'Action 5). [159.]

- 1) **Développer ou acquérir les matériaux de formation appropriés** : Manuels de formation développés et acquis dans les aires d'intérêt. [160.]
- 2) des clefs et guides de diagnostic développés. [161.]
- 3) Enseignement à distance existant et progiciels multimédia sur la taxonomie et la bio-diversité acquis et diffusés. [162.]
- 4) Progiciels multimédias NAFRINET pour spécialistes et non-spécialistes développés. [163.]
- 5) Guides et clefs taxonomiques disponibles adaptés en supports matériels à l'extension pour aider à l'identification et l'utilisation de la bio-diversité au niveau de la ferme/du champ. [164.]
- 6) Matériaux pour formation sur le terrain, y compris le transport, l'équipement de collecte, etc.
- 7) Matériaux pour la formation de techniciens dans la préparation et la conservation de spécimens.
- 8) Amélioration des cursus universitaires concernant l'intégration de la taxonomie et encouragement et soutien du travail taxonomique.

C. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RENFORCEMENT DES COLLECTIONS

1. BUT

Sécuriser, maintenir, renforcer, et rendre accessibles les collections de référence et de recherche existantes contenant le matériel de la sous-région Nord-Africaine à travers les Centres Nationaux de Référence Taxonomique (COP III/10 ; VI/8). [165.]

2. OBJECTIFS

- 1) évaluer l'état des ressources et des équipements existants (COP V/9 : 2a, 2b ; IV/1D : Suggestions pour les Actions 11.i), et identifier les priorités (COP IV/1D : Suggestions pour l'Action 3). [166.]

- 2) Recommander aux gouvernements membres de la LOOP un ou plusieurs NIs en tant que Centres Nationaux de Référence Taxonomique spécialisés (COP V/9 : 2c). [167.]
- 3) Mettre en valeur les points forts des collections existantes, ainsi que des capacités en ressources humaines et de la bibliographie scientifique qui s'y rapportent (COP III/10 approbation de la recommandation II/2 du SBSTTA ; COP VI/8). [168.]
- 4) Promouvoir dans la sous-région l'utilisation de procédures compatibles de gestion de collections pour faciliter l'accès effectif au réseau des collections et de l'information sur les collections à l'intérieur et entre les pays de la sous-région de NAFRINET (COP IV/1D : Suggestions pour les Actions 3 & 4). [169.]
- 5) Faciliter l'accès aux collections de matériaux du Nord de l'Afrique gardées à l'extérieur de la sous-région, et l'accès à et le rapatriement des informations qu'elles détiennent (COP IV/1D : Suggestions d'Action 3 ; VI/8). [170.]
- 6) Maintenir et enrichir les collections à la fois pour les recherches scientifiques et les musées éducatifs d'histoire naturelle, avec une considération particulière pour les matériaux types, de même que produire des produits de vulgarisation tels que des guides de terrain, des aides didactiques, et des matériaux de sensibilisation générale du public. [171.]
- 7) Mettre en place de nouveaux matériaux de collections et de référence en réponse aux demandes et besoins prioritaires de la sous-région, exemple : de microorganismes et d'invertébrés. [172.]

3. ACTIVITES

Évaluation des besoins

Effectuer une évaluation des besoins des forces et des faiblesses actuelles, y compris les collections, la gamme taxonomique, les lieux de conservation, le contrôle environnemental, la documentation des collections et les procédures de gestion et les services d'appui, l'expertise de maintenance et les capacités taxonomiques. Les NACIs auront à soumettre des copies du rapport au NECI et à leur Point Focal du CBD pour les inclure dans les Rapports des Pays à la COP (COP IV/1D : Suggestions 1 & 7 ; VI/8). L'évaluation des besoins devra inclure : [173.]

- 1) La mise en place de l'équipe d'évaluation des besoins; des méthodologies développées et standardisées (possibilité d'acquérir le plan de procédure et questionnaire auprès des autres LOOPS). [174.]
- 2) Les équipements et Ressources taxonomiques inspectées dans les NACIs et les NIs et celles qui demandent réhabilitation sont identifiées. [175.]

- 3) Les options durables pour l'établissement de Centres Nationaux de Référence Taxonomique et/ou musées spécialisés sont recommandées. [176.]

Mise en oeuvre

L'identification initiale des besoins pourra entraîner les phases d'activités suivantes :

- 1) Collection de spécimens, culture, préservation, stockage, matériaux et équipements d'entretien, y compris le lieu de conservation adéquat (COP IV/1.D). [177.]
- 2) Les Groupes clefs, par exemple : collections d'insectes/d'arthropodes, d'herbiers, et collections d'eau fraîche sont mises à niveau et maintenues. [178.]
- 3) Les Collections microbiennes (champignons, bactéries, microalgues et virus) mises à niveau et maintenues. [179.]
- 4) Les Outils spécialisés d'identification disponibles dans un centre subrégional. [180.]
- 5) Guides méthodologiques pour le soutien technique aux collections.

D. DEVELOPPEMENT ET APPLICATION DES TECHNOLOGIES ET OUTILS APPROPRIES

1. BUT

Améliorer les compétences des spécialistes et non-spécialistes, le savoir-faire et les capacités taxonomiques par le biais du développement, de la fourniture et de l'usage de toute la gamme d'outils taxonomiques existants et faciles à utiliser (COP IV/1D : Suggestions d'Action 3). [181.]

2. OBJECTIFS

- 1) Permettre l'accès aux outils appropriés existants ou faciles à utiliser, tels que :
 - Méthodes pour se procurer les données locales pertinentes à partir des systèmes d'information mondiaux (COP IV/1D : Suggestions d'Action 9) ; [182.]
 - Systèmes de suivi pour les espèces en quarantaine et les espèces exotiques envahissantes (CBD Article 8(h) ; COP VI/23) ; [183.]
 - méthodologies de suivi et d'évaluation de la bio-diversité dans le cadre des aires thématiques de la CBD (COP III/10 ; V/7 ; VI/8) ; [184.]

- Produits d'informations et guides de terrain pour les groupes d'utilisateurs « non- taxonomistes », par exemple : personnel de vulgarisation, gestionnaires de fermes, éco-tourisme durable (COP IV/1.D : Suggestions d'Action 6 ; VI/8) ; [185.]
- Techniques morphologiques et moléculaires (COP IV/1D : paragraphe 11d) ; [186.]
- Outils pour développer localement des bases de données taxonomiques qui peuvent être rendues accessibles aux et à partir des systèmes d'information mondiaux (COP IV/1.D). [187.]

2) Adapter et/ou développer des protocoles de suivi des espèces. [188.]

3. ACTIVITES

1) Identifier les groupes prioritaires d'animaux, de végétaux et de micro-organismes, aux niveaux morphologique et moléculaire, et les outils et technologies appropriés en fonction des besoins. [189.]

2) Ordonner et/ou produire un kit de diagnostic multimédia et en fonction des besoins prioritaires tels que : [190.]

- Guides de terrain pour aider à l'identification et au suivi des espèces en agriculture (par exemple : clefs électroniques pour les mouches des fruits), tel que recommandé dans la COP V/5, les forêts (Décision COP IV/7), écosystèmes marins et côtiers (Décision COP IV/5), eaux intérieures (IV/4 ; VI/2), terres sèches et sub-humides (Décision COP V/23 ; VI/4), et santé publique ; [191.]
- Profils historiques montrant l'incidence, l'abondance et la distribution des espèces dans tous les écosystèmes agricoles, forestiers, pêches marines et eaux intérieures, sol et santé publique (COP III/10 ; V/7) ; [192.]
- Listes nationales et sous-régionales des ravageurs, pathogènes, mauvaises herbes, espèces migratrices, espèces envahissantes (Article 8 (h)), espèces endémiques et menacées ; [193.]
- Agents de contrôle biologique ; [194.]
- Organismes d'importance économique et culturelle. [195.]

3) diffusion d'outils nouveaux ou adaptés. [196.]

4) Formation pour l'utilisation des outils acquis. [197.]

E. ETABLISSEMENT ET DURABILITE DU NECI ET DE LA LOOP

La durabilité du réseau et du NECI dépend de l'engagement des gouvernements des pays membres à étayer à long terme les coûts opérationnels du réseau, en accord avec la Décision COP IV/1D et la Décision VI/8, qui appellent les parties à soutenir les activités de renforcement des capacités nationales et régionales. [198.]

L'Atelier de formulation de NAFRINET a unanimement recommandé que l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, serve d'Institut de Coordination du Réseau (NECI) de NAFRINET pendant la première phase (3 ans). [199.]

1. OBJECTIFS

- 1) S'assurer qu'un système est en place pour une opérationnalité durable du NECI à travers une combinaison du financement initial de BioNET-INTERNATIONAL, du soutien du NECI et des contributions des agences de financement ; [200.]
- 2) Soutenir les liaisons de NAFRINET avec les NACIs, les NIs, et les autres LOOPS et le Secrétariat Technique de BioNET-INTERNATIONAL ; [201.]
- 3) Accroître la sensibilisation, l'engagement et l'utilisation des services taxonomiques nationaux et sous-régionaux ; [202.]
- 4) Promouvoir les politiques d'études taxonomiques et de bio-diversité nationales et sous-régionales ; [203.]
- 5) Évaluer l'impact et l'efficacité des activités de NAFRINET. [204.]

2. ACTIVITES

- 1) Développer un plan d'approvisionnement durable des coûts opérationnels et des activités du NECI. [205.]
- 2) Soumettre aux agences de financement une requête pour financer le budget du NECI pour les 3 premières années à partir du démarrage de NAFRINET ; [206.]
- 3) Installer le bureau du NECI. [207.]
- 4) Nommer un Coordinateur de la LOOP. [208.]
- 5) Recruter une Secrétaire du NECI si nécessaire. [209.]
- 6) Équiper le bureau du NECI si nécessaire. [210.]

- 7) Former le Coordinateur/Secrétariat en gestion de projets et en développement de propositions si nécessaire au niveau du NECI et à chaque NACI. [211.]
- 8) Instituer les budgets et mettre en place les mécanismes durables de contrôle financier ;
- 9) Établir des activités ou des productions mesurables, tels que : [212.]
 - Une liste des partenaires collaborateurs avec leurs activités principales développées la première année, mise à jour annuellement, et distribuée aux membres et partenaires ; [213.]
 - Un bulletin de NAFRINET à créer au cours de la première année, et distribué deux fois par an aux membres et partenaires collaborateurs (de tels moyens d'information dépendent de la participation adéquate des NACIs, NIs et autres) [214.]
 - Une visite d'échange technique et scientifique comprenant un ou plusieurs participants par pays chaque année; [215.]
 - Les NACIs mettent à jour le NECI sur leurs activités mensuellement ;
 - Contacts réguliers et fréquents entre les NACIs et le NECI;
 - Matériel de publicité de la LOOP disponible pour les événements organisés par les partenaires collaborateurs ; [216.]
 - Les services taxonomiques publiés à l'échelle nationale à travers des brochures, la télévision et la radio ; [217.]
 - Un système de récompense pour un travail taxonomique innovant est mis en place à la fin de la deuxième année pour motiver les taxonomistes nationaux ; [218.]
 - Un système de reconnaissance publique de la contribution des agences de financement, des donateurs privés, etc. sera mis en place ;
 - Un atelier de sensibilisation sur la Taxonomie/Bio-diversité sera tenu à l'intention des décideurs, au cours de la première et la troisième année pour chaque pays ; [219.]
 - Un atelier de sensibilisation du public sur la bio-sécurité, la bio-prospection et les Droits de Propriété Intellectuelle, au cours de la première et la troisième année pour chaque pays ; [220.]
 - Un séminaire technique sur le rôle de la taxonomie en bio-sécurité, en bio-prospection et en Droits de Propriété Intellectuelle, destinés aux décideurs, à la fin de la seconde année pour chaque pays ; [221.]

- Lien continu entre les NACIs et les Points Focaux du CBD pour aider à la rédaction de politiques sous-régionales en taxonomie et biodiversité, et fournir l'information pour les Rapports Nationaux ; [222.]
- Tous les NI et instituts collaborateurs sont informés des clefs taxonomiques, outils et autres matériaux développés et/ou adaptés par NAFRINET, et des dispositions sont prises à travers la formation ou l'acquisition des équipements appropriés pour utiliser les matériaux dans au moins un institut dans chaque pays participant ; [223.]
- Les gouvernements de tous les pays participants sont encouragés à intégrer les opérations du NACI dans leurs budgets institutionnels nationaux avant la fin de la première année; [224.]
- Les Points Focaux du CBD utilisent les services de NAFRINET dans les pays membres. [225.]

ANNEXE

A. INSTITUTS NATIONAUX DE COORDINATION (NACIS) ET LEURS INSTITUTS NATIONAUX ASSOCIES (NIS)²

Pays	Institut National de Coordination (NACI)	Instituts Nationaux (NIs)
Algérie		
Égypte		
Libye		
Mauritanie		
Maroc		
Tunisie		

² La liste des instituts nationaux est sujette, selon les priorités nationales, à de continuelles révisions.

B. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE FORMULATION

Nom	Prénoms	Pays	Téléphone	Fax	Adresse et e-mail
Kaid-Harche	Meriem	Algérie	213 41 42 80 99 L 213 41 42 01 17 H	213 41 42 15 81	Dépt Biotechnologies, Fac. Sci., Univ. Sciences et Technologie, B.P. 1505, El Mnaouar, ORAN (Algérie) armoise2001@yahoo.fr
Chalabi	Abdelhafid	Algérie	213 21 24 79 50-64 213 21 29 00 13	213 21 24 72 17 213 21 29 00 13	FSB, USTHB, B.P. 32, El Alia, 16 111 Bab Ezzouar, ALGER (Algérie), thalassophile@yahoo.fr
El Hadidi	Mohamed Nabil	Égypte	202 29 00 090 H 202 56 76 893 B	202 56 76 501	The Herbarium, Faculty of Science, Cairo University, GIZA (Égypte) Hadidi@main-scc.cairo.eun.eg
Soliman	Gamil	Égypte	202 56 76 682 / 89 / 91 W 202 63 48 979 H	202 56 76 501	Dept. of Zoology, Faculty of Science, Cairo University, GIZA 12613 (Egypt) Invzool@dr.com
Essghaier	Mohamed Faysal Ashur	Libye	218 60 94 51		P. O. Box 3964 TRIPOLI (Libya) Essaghaier@hotmail.com
Abouhadra	Mohamed Nouri	Libye	218 604658	218 21 46 23 416	Al Fateeh University, P.O. Box 13230 – TRIPOLI (Libya) Abouhadrazool@yahoo.com

Nom	Prénoms	Pays	Téléphone	Fax	Adresse et e-mail
Drawil	Nabil Mohamed	Libye	218 57 60 27 56 218 21 608 568		P.O. Box 83618 Environnement General Authority – TRIPOLI (Libya) Nabil_drawil@hotmail.com
Hamza	Abdelmaula	Libye	218 21 48 39 991		P.O. Box 13793 – Al Fateh University Post – TRIPOLI (Libya) Abdhamza@yahoo.com
El Ganuni	Khulud	Libye	218 21 48 40 043		P.O. Box 83618 Environnement General Authority – TRIPOLI (Libya) Khulud_elganuni@yahoo.co.uk
Fennane	Mohamed	Maroc	212 37 77 45 48	212 37 77 45 40	Institut Scientifique, Dépt. Botanique, B.P. 703, Av. Ibn Battouta, 10106, Agdal, RABAT (Maroc) Fennane@israbat.ac.ma
Rejdali	Moh	Maroc	212 37 77 40 93	212 37 77 40 93	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, B.P. 6202, Rabat-Instituts, RABAT (Maroc) m.rejdali@iav.ac.ma
Dakki	Mohammed	Maroc	212 37 77 45 48 / 49	212 37 77 45 40	Institut Scientifique (Zoologie), B.P. 703, Av. Ibn Battouta, 10106, Agdal, RABAT (Maroc) Dakki@israbat.ac.ma
Rattal	Abdellah	Maroc	212 66 29 01 81	212 37 77 08 75	36, Avenue El Abtal Agdal, Rabat – Maroc rattall@hotmail.com

Nom	Prénoms	Pays	Téléphone	Fax	Adresse et e-mail
Ould Soule	Ahmedou	Mauritanie	222 64 12 834 222 52 53 184 222 52 92 024	222 52 53 997	Ecole Normale Supérieure, Nouakchott, B.P. 990, NOUAKCHOTT (Mauritanie) Soule@univ-nkc.mr & aideorg@yahoo.fr
Ould Bouraya	Issa N.	Mauritanie	222 63 03 331	222 52 53 997	Université de Nouakchott, Faculté des Sciences et Techniques, B.P. 5026, NOUAKCHOTT (Mauritanie) Issa@univ-nkc.mr
DIOP	BOUBACAR	Mauritanie	222 64 16 051 222 52 93 585	222 25 07 41	DEAR , B.P. 170, NOUAKCHOTT (Mauritanie) Boubacardiop@hotmail.com
Kchouk	Mohamed Elyès	Tunisie	216 71 43 08 55 216 98 34 03 31	216 71 43 09 34	LAAP, INRST, B. P. 95, Hammam-lif, 2050 (Tunisie) Kchouk.lyes@planet.tn
Barbouche	NAIMA	Tunisie	216 98 31 43 59		Lab. Zool. Et d'Apiculture, INA de Tunisie, 73, Av. Charles Nicolas, 1082, TUNIS (Tunisie) Barbouche.naima@inat.agrinet.tn
Bouzid	Sadok	Tunisie	216 71 87 26 00 216 71 88 98 08	216 71 88 54 80 216 71 87 16 66	Fac. Sc. Tunis, Campus universitaire, 1060, TUNIS (Tunisie)

Nom	Prénoms	Pays	Téléphone	Fax	Adresse et e-mail
Heywood	Vernon	Euro+Med PlantBase	44 118 92 80 185 44 118 93 18 160	44 118 9891745 44 118 9753676	Centre for Plant Diversity & Systematics, School of Plant Sciences, The University of Reading, Reading RG66AS (UK) v.h.heywood@reading.ac.uk
King	Nick	Directeur, BioNET-INTERNATIONAL	44 149 18 29 036 / 8	44 149 18 29 082	nking@bionet-intl.org & bionet@bionet-intl.org
Smith	Richard	Directeur Assistant, BioNET-INTERNATIONAL	44 149 829 036 / 7	44 149 18 29 082	rsmith@bionet-intl.org & bionet@bionet-intl.org
Konte	Mamady	WAFRINET	221 832 12 69 221 832 27 10	221 832 12 69	ISRA/LNERV, B.P. 2057, DAKAR-Hann (Sénégal) mkonte@sentoo.sn
Lyal	Chris	CBD-GTI	44 207 942 5113	44 207 942 5229	Chris.lyal@biodiv.org
Griffie	Peter	FAO	39 06 50 75 67 63	39 06 57 05 63 47	FAO Room C782, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 ROME (Italie) Peter.griffie@fao.org
Parakatil	Francis	IUCN	41 22 999 02 21	41 22 999 00 20	IUCN, 28 Rue Mauverney, 1196, GLAND (Switzerland) frp@hq.iucn.org

Nom	Prénoms	Pays	Téléphone	Fax	Adresse et e-mail
Mejdoub	Ramzi	IUCN- Tunisie	216 98 64 64 94		North Africa Programme Coordination Office, Placette de l'Environnement, Bd. de l'Environnement, 1080 La Charguia, TUNIS (Tunisie) Majdoub.ramzi@topnet.tn
Fassi	Driss	UNESCO-MAB			Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, B.P. 6202, Rabat-Instituts, RABAT (Maroc)
Valdes	Benito	OPTIMA	34 954 55 70 47	34 954 55 70 59	Dep. Biología Vegetal y Ecología, Fac. Biología, Univ. de Sevilla, Arda. Reina Mercedes, s/n SEVILLE (Spain) bvaldes@us.es & bvaldes@buzon.us.es
Skoula	Melpo	MEDUSA	30 821 081 151 / 552	30 821 081 154	Dep. of Natural Products, Mediterranean Agronomic Institut of Chania, PO Box 89, 73100 CHANIA (Greece) melpo@maich.gr & Medusa@maich.gr

C. DECISIONS DE LA COP CITEES DANS LE DOCUMENT DE FORMULATION

Le texte de toutes les décisions de la Conférence des Parties (COP) peut être trouvé au site web de la Convention Internationale sur la Diversité Biologiques (URL: <http://www.biodiv.org/decisions>)

Dans le Document de Formulation une mention spécifique est faite aux décisions suivantes :

- III/10: Identification, Suivi et évaluation qui a adopté :
 - les recommandations du SBSTTA II/2: Approches Pratiques pour le renforcement des capacités pour la Taxonomie.
- IV/1.D: Initiative Taxonomique Mondiale
- IV/4: état et défi de la diversité biologique dans les écosystèmes des eaux intérieures et options pour la conservation et l'utilisation durable
- IV/5: Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière, y compris le programme de travail.
- IV/7: Diversité Biologique des Forêts
- V/5: Diversité Biologique Agricole: revue de la phase 1 du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel.
- V/7: Identification, Suivi et évaluation, et indicateurs
- V/9: Initiative Taxonomique Mondiale: application et nouvelles propositions d'action.
- V/23: Examen des options offertes en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, de prairie et de savane.
- VI/2: Diversité Biologique des eaux Intérieures.
- VI/7: Identification, suivi, indicateurs et évaluations
- VI/4: Diversité Biologique des terres sèches et sub-humides
- VI/8: Initiative Taxonomique Mondiale
- VI/9: Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes
- VI/17: Mécanisme de Financement sous la Convention
- VI/22: Diversité Biologique des Forêts
- VI/23: espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces
- VI/25: Rapports Nationaux

D. PARTENARIAT

1. EURO+MED PLANTBASE



The Information Resource for Euro-Mediterranean Plant Diversity

Euro+Med PlantBase est une initiative régionale qui implique tous les pays d'Europe et de la région méditerranéenne, y compris tous les partenaires de NAFRINET à l'exception de la Mauritanie. La première phase a été financée par la Communauté Européenne sous le Cadre de Travail V et implique l'établissement des structures, l'achèvement d'un catalogue électronique de toutes les plantes à fleurs et les fougères de la région, la préparation de protocoles et de logiciels nécessaires, la conception de résumés vérifiés d'informations (« *beads* ») sur la caryologie et la biosystématique, la conservation, la cartographie et les distributions, et les révisions taxonomiques. Un mécanisme pour la révision régionale co-opérative de l'état taxonomique de toutes les familles, genres, espèces, sous-espèces et, là où nécessaire, cultivars décrits dans la région euro-méditerranéenne a été développé. L'organisation de ce travail impliquera des spécialistes de plus de cinquante pays et territoires à l'intérieur de la région. Ce processus de révision résultera en un noyau taxonomique convenu, qui sera l'une des principales productions du projet. Les réseaux de Centres Régionaux et Nationaux, les Centres associés, les Centres Taxonomiques, Les Spécialistes Thématiques et les Auteurs à ont été établis à travers toute la région ; le Centre Régional pour le Nord de l'Afrique est à Rabat.

Euro+Med PlantBase mettra en ligne un système de base de données et d'information pour les Plantes Vasculaires d'Europe et de la Méditerranée face à un noyau taxonomique critique évalué et actualisé. Ce sera une source d'information riche sur la diversité des plantes de la région Euro-Méditerranéenne qui sera utile à une grande variété d'utilisateurs y compris les biologistes professionnels, les agronomes, les forestiers, les horticulteurs, les conservateurs, les planificateurs environnementaux, et les organisations de conservation nationales et internationales.

Euro+Med PlantBase accueille favorablement l'établissement de NAFRINET et attend avec plaisir de travailler avec les membres du réseau à la réalisation des ses objectifs, en particulier dans les domaines de la taxonomie des plantes, la cartographie, la caryologie et les biosystématiques et la conservation. Elle fournira à ses partenaires l'accès à sa base de données qui contiendra la première liste la plus détaillée qui ait jamais existé de plantes à fleurs et de fougères de la région méditerranéenne, y compris le Nord de l'Afrique (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie) et fournira ainsi une contribution majeure au travail du

réseau. Euro+Med aura un plaisir à coopérer dans la conception et la mise en œuvre d'activités pertinentes. Une association étroite avec NAFRINET l'aidera énormément à la mise en œuvre de ses objectifs par une participation accrue de collègues de la région nord-africaine.

COMITÉ DE DIRECTION DU PROJET

- **Professeur Dawud Al-Eisawi**, Amman, Jordanie
- **Professeur Frank Bisby**, Reading, Royaume Uni
- **Dr Vincent Boulet, Bailleul**, France
- **Professeur Loutfy Boulos**, Le Caire, Égypte
- **Professeur Santiago Castroviejo**, Madrid, Espagne
- **Professeur Fritz Ehrendorfer**, Vienne, Autriche
- **Dr Dmitry Geltman**, St Petersburg, Fédération Russe
- **Professeur Werner Greuter**, Berlin, Allemagne
- **Professeur Vernon Heywood**, Reading, Royaume Uni
- **Dr Stephen Jury**, Reading, Royaume Uni
- **Professeur Georgia Kamari**, Patras, Grèce
- **Dr Karol Marhold**, Bratislava, Slovaquie
- **Professeur Franco Raimondo**, Palerme, Italie
- **Professeur Mohamed Rejdali**, Rabat, Maroc
- **Dr Dominique Richard**, Paris, France
- **Professeur Pertti Uotila**, Helsinki, Finlande

- **Professeur Benito Valdés**, Sevilla, Espagne

Pour plus d'information contacter:

Euro+Med PlantBase Secretariat,
School of Plant Sciences,
The University of Reading,
Reading RG6 6AS
UK

Email: euromed.plantbase@reading.ac.uk

Telephone: +44 (0)118 931 6640/8169

Fax: +44 (0)118 975 3676

www.euromed.org.uk

2. IUCN (WESCANANA)

<http://www.iucn.org/places/wcana/>

Fondée en 1948, l'Association Mondiale pour la Conservation rassemble des états, des agences gouvernementales et une gamme diversifiée d'organisations non-gouvernementales dans un partenariat mondial unique : plus de 980 membres en tout, dispersés dans quelques 140 pays.

L'IUCN cherche à influencer, encourager et aider les sociétés à travers le monde pour conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable. Un secrétariat central coordonne le Programme IUCN et sert les membres de l'Association, représentant leurs points de vue sur l'état du monde et leur fournissant les stratégies, services, savoir scientifique et soutien technique qu'ils nécessitent pour achever leurs objectifs. A travers, ses six commissions, l'IUCN rassemble plus de 10,000 experts volontaires dans des équipes de projet et des groupes d'action, focalisés en particulier sur la conservation des espèces et de la biodiversité et sur la gestion des habitats et des ressources naturelles. L'Association a aidé plusieurs pays à préparer leurs Stratégies Nationales de Conservation, et démontre l'application de son savoir à travers les projets qu'elle supervise. Les opérations sont de plus en plus décentralisées et sont menées de l'avant par un réseau de bureaux locaux et régionaux en expansion, localisés essentiellement dans les pays en développement.

L'Association Mondiale pour la Conservation bâtit ses forces sur ses membres, réseaux et partenaires pour mettre en valeur leurs capacités et soutenir les alliances mondiales pour sauvegarder les ressources naturelles aux niveaux local, régional et mondial.

WESCANANA (West Asia, Central Asia and North Africa) est l'un des neuf programmes régionaux de l'IUCN. Sa mission est de "Conserver les Ressources Naturelles et la Biodiversité sur la base d'un développement durable, équitable et environnemental responsable dans la région en utilisant le savoir traditionnel local, l'expérience et l'expertise". Après une profonde analyse des membres du Nord de l'Afrique – gouvernements, ONGs, commissions d'experts et partenaires – elle est en train de mener un programme de biodiversité des terres arides en focalisant sur la conservation et l'utilisation durable des plantes médicinales au Nord de l'Afrique. Le programme est pris en charge par des membres des cinq pays nord africain sous la coordination d'un coordinateur régional basé en Tunisie en coopération étroite avec le quartier général de l'IUCN et les groupes de spécialistes des plantes médicinales. A travers l'approche participative, à la fois au niveau régional et national, elle est en cours d'installation d'une base de données des plantes médicinales.

Les pays du Nord de l'Afrique bénéficieront également de l'Initiative de Centre Thématique de Biodiversité au Liban pour les états arabes sur le Programme de soutien de l'information sur la biodiversité. De plus, SSC lance un programme de mise en œuvre d'activités de conservation de la biodiversité à travers la collecte effective, la gestion et l'échange de

données de haute qualité sur les espèces et d'information en utilisant les bases de données inter-liées pour plus de contenu dans l'information.

3. PARTENARIAT DE MEDUSA

Le réseau MEDUSA s'intéresse à la collecte d'information concernant toutes les plantes originaires de la Méditerranée utiles à l'Homme, y compris les détails sur l'état de conservation, la géographie, l'habitat et principalement la documentation des connaissances sur leur utilisation en alimentation humaine, comme additif alimentaires, en alimentation animale, les plantes mellifères, en alimentation pour les invertébrés, comme matériaux, fuel, utilisation sociale, poisons de vertébrés, médicales, utilisation environnementale et sources de gènes.

L'objectif particulier du réseau est l'exploration de possibilités pour l'utilisation durable des ressources végétales dans la région, comme cultures alternatives dans les terres marginales.

Le système d'information MEDUSA, outil pour l'identification, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité méditerranéenne végétale, fournit les bases pour les activités ayant pour objectif la protection de l'héritage culturel précieux représenté par ces plantes, en garantissant leur survie via « la conservation à travers l'utilisation ».

L'échange d'information et la collaboration dans les activités d'intérêt commun entre MEDUSA et NAFRINET facilitera la réalisation des buts et objectifs des deux réseaux particulièrement dans le champ de la documentation, la conservation et l'utilisation durable des plantes méditerranéennes utiles à l'homme.

Information: <http://medusa.maich.gr>

Coordinateur: C.B. Johnson e-mail: cjohnson@maich.gr

Secrétaire exécutif: M. Skoula e-mail: melpo@maich.gr

4. OPTIMA

OPTIMA, Organisation pour la Recherche Phyto-Taxonomique dans la Région Méditerranéenne (*the Organization for the Phyto-taxonomic Investigation of the Mediterranean Area*), est une organisation non gouvernementale, sans profit scientifique, avec actuellement 38 membres institutionnel et 746 membres individuels, essentiellement des pays de l'Europe et de la région circumméditerranéenne.

OPTIMA peut aider à améliorer la communication et la collaboration parmi les experts au sein de chaque pays de NAFRINET et entre les experts de NAFRINET et des pays de l'Europe et de la Méditerranée de l'Est. Ceci peut être réalisé par l'incorporation dans OPTIMA d'autant d'experts de NAFRINET dans les différentes Commissions et Comités d'OPTIMA (14 au total) et par la participation des experts de NAFRINET dans les réunions d'OPTIMA.

NAFRINET peut contribuer dans OPTIMA en informant le Secrétariat sur les experts des différents pays membres dans les différents groupes taxonomiques et partager leur expertise avec d'autres collègues d'OPTIMA. De plus, NAFRINET peut informer OPTIMA sur les flores et autres publications botaniques produites dans les pays membres.

5. EcoPort: (www.ecoport.org) LE PORTAIL D'ACCÈS AUX CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES POUR LES GESTIONNAIRES DE RESSOURCES NATURELLES

EcoPort est un programme de collaboration sur internet où individus et institutions se partagent l'information afin de rendre les connaissances disponibles un bien public gratuit. Sous le patronage de Nelson Mandela et de E.O. Wilson, EcoPort opère sous les auspices d'un consortium constitué par l'Université de Floride, la FAO et le Muséum d'Histoire Naturelle National de l'Institut Smithsonian. De plus, et au moment où sont écrites ces lignes, environ 700 individus et 100 institutions partenaires se partagent généreusement leurs connaissances en utilisant EcoPort comme un mécanisme de renforcement.

C'est une base de donnée mondiale. Son contenu est créé par des volontaires qui l'« écrivent » comme une encyclopédie – quelque peu semblable à la manière avec laquelle une communauté mondiale d'anglophones « crée » le Dictionnaire d'Anglais d'Oxford. Chaque information d'un contribuant apparaît sous le nom et le logo de son auteur. Les modifications requièrent un mot de passe et les auteurs ne peuvent modifier que leurs propres enregistrements. Les individus peuvent « choisir » des enregistrements, par exemple descriptions d'espèces de « plantes », « oiseaux », « poissons », « arthropodes », « mammifères », etc . puis insérer une information dans la base de donnée en temps réel en utilisant une connexion internet directe. En ce moment, cette « écriture collective » résulte en moyenne à 300 changements par jour à la base de données commune.

EcoPort est devenue publique le 1^{er} janvier 2000 et en mai 2002, 300 000 enregistrements d'entités sont établies, comprenant 90 000 plantes. Il y a plus de 520 000 références, 100 diaporama, 45000 termes de glossaire, 25000 images, 215 hypermémos, 58 clés taxonomiques, 335 tables interactives, etc. NAFRINET peut en bénéficier en utilisant la structure de gestion des ressources et des connaissances existantes pour (disons) avoir une liste des taxons des pays membres.

Contribution à EcoPort. Chaque contribuant reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe qui nous permet d'écrire l'information dans la base de données commune, comparable à un groupe d'auteurs qui écrivent les chapitres d'un livre, excepté que le « livre » que nous écrivons est une base de données publique sur internet. Ce processus utilise les méthodes et les moyens inventés à la FAO qui permettent aux éditeurs (et non pas seulement à ceux qui maîtrisent le web) d'écrire un Hypertexte directement.

La qualité des données est maintenue par le même procédé de révision par des pairs qui ont maintenu à jamais le cheminement de la publication scientifique, même depuis qu'elle a commencé avec une notification automatique par courrier électronique aux superviseurs. Chaque information commune du contributeur est affichée sous une bannière et un logo qui reflètent sa propriété et sa responsabilité, et nous avons clairement démontré que le partage et la générosité ne menacent pas l'identité.

Comme nous partageons tout devançant le copyright et plusieurs autres aspects territoriaux qui augmentent inutilement les coûts de transaction associés à l'utilisation des données, notre regroupement de connaissances croît très rapidement. Et, parce que plusieurs utilisateurs n'ont pas d'accès à l'internet ou ont des connexions lentes et chères, nous distribuerons également sous peu des paquets de données EcoPort sur des CD-ROMs gratuits.

Prière de contacter peter.griffie@fao.org si vous êtes intéressé. **Vous êtes invité à vous joindre à la communauté EcoPort.**